

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



*Monument érigé à Québec en l'honneur de F.-X. Garneau, historien, le
19 octobre 1912*

Retraites annuelles pour les Institutrices

(EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSEE PAR UNE INSTITUTRICE AU DIRECTEUR DE
L'Enseignement Primaire)

Je remarque que chaque année à l'époque des grandes vacances, les prêtres séculiers et réguliers ainsi que les religieux et religieuses se retirent dans le silence afin de suivre les exercices d'une retraite, et là, apprendre à mieux diriger le troupeau qui leur est confié; peu après l'ouverture des classes, chaque maison d'éducation se fait un devoir de donner une retraite à leurs élèves; et nous, institutrices sans expérience, sur qui repose l'avenir des générations de demain, obligées de quitter notre famille, vivant isolées, en but à l'ingratitude et à la calomnie, aux prises avec toutes sortes de difficultés que nous ne savons pas toujours résoudre, nous n'avons pas l'occasion de nous recueillir dans le silence de la pieuse atmosphère de la retraite!

Je sais, qu'aux dernières vacances, les révérendes Sœurs de l'Assomption ont ouvert les portes de leur couvent à toutes les institutrices qui ont désiré suivre les exercices d'une retraite fermée.

L'enseignement du catéchisme

Le problème de l'éducation religieuse est trop grave pour que le maître y apporte la moindre négligence. Sa conscience lui fait un devoir d'étudier les meilleures méthodes, les procédés les plus avantageux, afin de les appliquer à l'enseignement du catéchisme. Nul n'ignore que, dans tous les pays civilisés, on pédagogise à outrance, et l'on ne s'en trouve pas plus mal. On analyse, on scrute passionnément les procédés employés par les maîtres éminents de tous les temps; on les coordonne, on les perfectionne, on les adapte aux matières du programme, à l'âge, à la mentalité, au degré d'avancement des élèves. Les pays restés malheureusement en arrière dans ce mouvement se hâtent de rejoindre ceux qui les ont devancés. Grâce à cette étude bien conduite des procédés employés par les grands éducateurs, on est arrivé à systématiser les "secrets révélés aux hommes de métier de tous les temps", et la pédagogie est devenue une science qu'aucun instituteur religieux, à moins d'avoir perdu le sens, ne saurait mépriser ou ignorer.

Catéchistes, qui ambitionnez le titre glorieux d'apôtres des jeunes âmes, lisez et relisez sans cesse les ouvrages de pédagogie appliquée à l'enseignement de la religion. Cette lecture sera le complément, le correctif de votre expérience journalière. Elle vous apprendra ce qu'ont fait les maîtres les plus zélés, ceux qui ont obtenu les succès les plus marqués, les plus consolants. Elle sera pour vous une source d'idées fécondes, un levier puissant pour le bien.

Les conférences pédagogiques vous seront aussi d'un grand secours. Elles perfectionneront vos connaissances, en vous donnant part à l'expérience des autres; les devoirs exigés dans ces conférences vous forceront à faire d'utiles recherches et d'avantageuses études.

(Le Bulletin des Etudes, publié au Scolasticat des Frères Maristes, Herville, P. Q.)

PEDAGOGIE

L'Instruction obligatoire à l'Assemblée législative de Québec

Dès le début de la session en cours à la Législature de Québec, le député de St-Laurent, Montréal, le Dr Finnie, député protestant, déposait devant la Chambre un projet de loi d'Instruction obligatoire pour les non-catholiques de la province de Québec. Le député de St-Louis, Montréal, M. Godfroi Langlois, appuya la proposition du Dr Finnie.

Les 26, 27 et 28 novembre dernier, ce projet de loi, d'une portée considérable, fut l'objet d'un long débat sur le parquet de l'Assemblée législative. Depuis vingt-cinq ans qu'il m'est donné de suivre toutes les discussions sur les sujets scolaires à Québec, jamais je n'avais entendu un discours aussi bien ordonné, aussi clair, aussi parfaitement documenté, aussi fièrement éloquent que celui que prononça Sir Lomer Gouin, sur le bill Finnie, mercredi, le 26 novembre.

Je ne saurais cacher aussi toute mon admiration pour l'attitude si noble et si patriotique de M. Tellier, le distingué chef de l'Opposition. M. Tellier, suivant l'impulsion de sa grande âme et obéissant au sentiment du meilleur patriotisme, seconda le Premier Ministre avec une énergie inflexible et une logique impitoyable dans la lutte pour repousser l'Instruction obligatoire, mesure qui a fait faillite partout où elle a été établie, mesure qui attente à la liberté paternelle et va jusqu'à violer le sanctuaire sacré de la famille.

Le Premier Ministre de la province a souligné tout l'odieux d'une semblable loi; il a prouvé qu'elle était inopportune, et démontré par des statistiques exactes, claires et probantes que la province de Québec, au point de vue de la fréquentation scolaire, était à la tête de toutes les autres provinces du Canada(1).

Le chef de l'Opposition, de son côté, fit bien voir qu'une loi semblable ne saurait avoir qu'une portée générale et qu'il ne convient pas de l'appliquer à une section de la population seulement, ce qui serait odieux pour cette section, étant donné le caractère uniquement pénal de la dite loi; il prouva aussi d'une façon irréfutable que l'Instruction obligatoire n'était nullement nécessaire au régime des écoles séparées: en la repoussant, la Chambre ne porte donc atteinte à aucun droit ou privilège de la minorité.

Mais la phase la plus émouvante du débat fut celle où Sir Lomer Gouin revendiqua l'honneur de la province de Québec en matières scolaires et marqua au front du signe de traîtres ceux qui sans relâche, depuis une dizaine d'années, dénigrent honteusement le Québec français et catholique.

(1) Dans la prochaine livraison, nous publierons ces statistiques.

“Il faut, dit l’*Action Sociale* du 28 novembre, avoir entendu ces paroles de justice, ces paroles vengeresses résonner fièrement—hier soir, en particulier—dans l’enceinte de notre Parlement, pour comprendre combien elles honorent et celui qui les a prononcées et la province dont il est le chef.”

De son côté, l’honorable chef de l’Opposition, M. Tellier, dans un mouvement d’éloquence et de fierté nationale qui l’honore, s’écria, parlant du discours de Sir Lomer :

“J’ai suivi avec intérêt tout ce débat et surtout le discours du Premier Ministre de cette province. Nous différons d’opinion assez souvent, mais nous savons, dans des questions comme celle-là, nous élever au-dessus des considérations politiques. Quand j’ai entendu le Premier Ministre revendiquer l’honneur de notre race et de nos institutions et marquer au front ceux qui s’acharnent à dénigrer leur province, j’ai applaudi des deux mains et du fond du cœur.”

Témoin de ce mémorable débat, j’ai entendu, avec une joie que mes lecteurs s’expliqueront facilement, raisonner bien haut et bien fier ce cri du cœur, justifié par les faits : “Honneur à la province de Québec !” cri poussé par deux vrais patriotes, dont l’un, chef de l’Etat et l’autre, chef d’un grand parti politique. Et cette revendication, opposée dans une circonstance aussi solennelle à la consigne de nos Vergors modernes : “Honte à la province de Québec,” était acclamée par les neuf-dixièmes d’une Assemblée délibérante, représentant la province entière.

Ah ! depuis la publication de ma brochure *Honneur à la province de Québec*, en 1903, de combien d’injures n’ai-je pas été l’objet, de combien d’attaques haineuses n’ai-je pas été le point de mire ! Ce cri du cœur, poussé dans un mouvement d’indignation provoqué par cette exclamation traîtresse que lanca l’un des nôtres au jour de sa trahison nationale : “Honte à la province de Québec”, j’ai l’ai vu jaillir de l’âme aux lèvres de deux hommes d’Etat, représentants autorisés, au sein de l’Assemblée nationale, d’une noble race outragée. Sir Lomer Gouin et M. Tellier ont développé le même thème que je développais en 1903; ils ont suivi la même méthode documentaire pour démasquer les imposteurs et confondre les traîtres. Avec une autorité absolue et une éloquence vengeresse ils m’ont donné raison contre les dénigriers de profession qui ont juré de livrer notre forteresse nationale à l’ennemi.

Je ne tire aucune gloire de ce dénouement que j’attendais avec confiance. Seulement, patriote sincère, je ne puis taire toute la joie dont mon âme a été remplie lors du mémorable débat que je viens de relater. Ce débat s’est terminé par les deux votes suivants; nous tenons à les enregistrer pour l’histoire :

“La Chambre reprend le débat ajourné sur proposition de M. Lavergne, lors de la motion de M. Finnie pour deuxième lecture du bill 160.—Loi concernant la fréquentation obligatoire des écoles.

“Le débat se continuant, M. Smart propose en amendement :

"Que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait être requis de référer le tout au Conseil de l'Instruction publique, en demandant au "dit Conseil de l'étudier aussi soigneusement que possible et de faire rapport "à cette Chambre à la date la plus rapprochée".

"Cette motion en amendement, étant mise aux voix, est rejetée par la division suivante:

"POUR:—MM. Campbell, Cousineau, Finnie, Gault, Langlois (Montréal-St-Louis), Lavergne, Scott, Slater, Smart et Tansey.—10.

"CONTRE:—MM. Allard, Benoit, Bernier, Bérubé, Bissonnet, Bouchard, Bullock, Carboneau, Caron (Hes-de-la-Madeleine), Caron (Matane) Daigneault, Décarie, Delisle, Demers, Désaulniers, Devlin, Dorris, Fortier, Francœur, Gadoury, Godbout, Gosselin, Gouin, Grégoire, Kaine, Labissonnière, Langlois (St-Sauveur), Leclere, Lemieux, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Létourneau (Québec-Est), Lévesque, Mackenzie, Mayrand, Mercier, Morin, Morisset, Mousseau, Patenaude, Péloquin, Petit, Pilon, Reed, Robert (Rouville), Robillard, Sauvé, Séguin, Stein, Sylvestre, Tanguay, Taschereau, Tellier, Tessier (Rimouski), Tessier (Trois-Rivières), Therrien, Tourigny, Tourville, Vilas et Walker.—59.

"La motion principale, étant proposée de nouveau, est rejetée par la division suivante:

"POUR:—MM. Finnie, Langlois (Montréal-St-Louis), Scott, Slater, Smart et Tansey.—6.

"CONTRE:—MM. Allard, Benoit, Bernier, Bérubé, Bissonnet, Bouchard, Bullock, Carboneau, Caron (Hes-de-la-Madeleine), Caron (Matane), Cousineau, Daigneault, Décarie, Delisle, Demers, Désaulniers, Devlin, Dorris, Fortier, Francœur, Gadoury, Godbout, Gosselin, Gouin, Grégoire, Kaine, Labissonnière, Langlois (St-Sauveur), Lavergne, Leclere, Lemieux, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Létourneau (Québec-Est), Lévesque, Mackenzie, Mayrand, Mercier, Morin, Morisset, Mousseau, Patenaude, Péloquin, Petit, Pilon, Reed, Robert (Rouville), Robillard, Sauvé, Séguin, Stein, Sylvestre, Tanguay, Taschereau, Tellier, Tessier (Rimouski), Tessier (Trois-Rivières), Therrien, Tourigny, Tourville, Vilas et Walker.—62." (1)

Le bill Finnie fut donc rejeté par un vote de 6 contre 62.

C.-J. MAGNAN.

— o:) — (: o —

(1) *Procès-verbaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, N° 17, séance de Jeudi, 28 novembre, 1912, page 104 et 105.

Dans quelle mesure l'enseignement du catéchisme à l'école contribue-t-il au développement intégral de l'enfant

CONFERENCE DONNEE DEVANT L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE
L'ÉCOLE NORMALE LAVAL (25 mai 1912)

Par M. l'abbé J.-G.-O. Fleury, Ptre (suite et fin)

Former le caractère des enfants, des jeunes gens, ce n'est pas seulement assouplir la volonté, vaincre toutes les résistances, obtenir une obéissance passive. Lorsqu'on parle d'un enfant que les parents ne savent pas maîtriser, on trouve toujours quelqu'un prêt à dire: "Si cet enfant m'appar-
"tenait, j'en viendrais bien à bout, je lui formerais le caractère".—Réduire un enfant par la contrainte ou la violence, ce n'est pas exercer une bonne influence sur son caractère; vous n'en ferez pas un homme, mais plutôt un esclave et un révolté.

Lorsque le tempérament nous seconde, l'œuvre de l'éducation est facile; lorsqu'il nous contrarie, elle n'est pas impossible. Raisonnablement, nous devons agir autrement avec les enfants lymphatiques ou nerveux, qu'avec des enfants sanguins ou bilieux. Mais l'important c'est que l'enfant soit convaincu que le maître l'aime, et n'agit pas par caprice mais dans son intérêt et dans l'unique but de le rendre meilleur. Il ne doit pas y avoir lutte entre la volonté du maître et celle de l'élève, mais l'inexpérience de l'élève doit se courber devant la raison du maître. Si l'enfant comprend ce qu'il doit faire, il est déjà disposé à l'obéissance. S'il n'a pas assez de force pour céder à son premier bon mouvement suggéré par la légitimité de l'ordre reçu, comprenant sa faute, la punition ne l'aggrava pas; il se résignera; les ressorts de la volonté ne reçoivent aucune mauvaise atteinte dans l'épreuve. Mais n'oublions jamais que l'affection, la raison et l'exemple sont les seuls moyens vraiment efficaces pour former le caractère des enfants.

Sous le rapport de la formation du caractère, l'influence de l'exemple est considérable. Un maître emporté prêchera en vain la modération; un maître faible exercera à son insu une influence débilante sur ses élèves; un maître capricieux aura à lutter contre des résistances capricieuses que son exemple aura fait naître; un maître ferme, juste et égal d'humeur aura moins de peine et plus de succès.

La beauté d'un caractère se révèle encore par la résignation, et autant par la résignation que par la fermeté. Se résigner, c'est ne pas exiger l'impossible, c'est obéir à la raison. Il faut quelquefois une grande force de volonté pour obéir à la raison, et ne pas se laisser entraîner par ses penchants à la suite de ses illusions.

Le défaut de résignation fait beaucoup de malheureux. En poursuivant des chimères on se détourne de bonnes réalités à sa portée et qui

n'y sont plus lorsque désabusés, épuisés par de vains efforts, on comprend la vanité de nos projets illusoires.

La résignation n'est pas le découragement; elle nous sauve du découragement en nous faisant changer la direction de nos efforts, ou bien en ménageant nos forces pour une occasion plus favorable.

La volonté, la raison est une force plus nuisible qu'utile. L'enfant doit donc être dirigé tant que sa raison n'est pas suffisamment développée, mais il faut le préparer de longue main à se servir de sa liberté en ne lui imposant que la contrainte nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs présents.

Un beau caractère ne tient pas seulement à une volonté ferme, mais encore à la véracité et à la loyauté.

Dans la personnalité morale, la volonté est la manifestation de la puissance; la véracité de la grandeur; la loyauté, de la noblesse.

Ces trois forces ont besoin d'être exercées, développées et dirigées dans les enfants.

La véracité est la base des rapports entre les hommes, la condition nécessaire de la vie sociale. Par le mensonge, on se sépare de ses semblables, on se condamne à l'isolement et au mépris.

La loyauté c'est la vérité dans la justice; elle repose sur le sentiment de nos devoirs envers les autres et sur la délicatesse de conscience.

L'homme aime naturellement la vérité, et ne s'en détourne que par faiblesse, intérêt ou passion.

Les enfants mentent pas faiblesse, le plus souvent. On leur commande un travail, un effort; ils promettent avec sincérité. Mais ensuite ils trouvent l'effort pénible, l'ajournent, et finalement ne font rien, ou plutôt, non, ils font quelque chose, ils mentent pour se tirer d'affaire.

Les désirs, les convoitises des enfants peuvent aussi les porter au mensonge, si on n'y prend garde.

L'égoïsme est commun chez les enfants. Pour tout attirer à eux, sans se faire scrupule de mentir, les égoïstes dénigrent quelquefois leurs camarades.

La vanité se loge un peu partout et elle ne peut se passer de mentir. Une personne vaine a ordinairement peu de mérite réel, et elle veut en montrer beaucoup. Pour paraître elle se vante; se vanter, c'est mentir.

Toutes les formes du mensonge ne sont pas également coupables, mais aucune ne doit être tolérée. Si un enfant s'habitue à manquer de sincérité dans les petites choses, il en manquera dans les grandes, et la pire chose, c'est que la dissimulation formera bientôt le fond de son caractère.

L'éducation n'a guère de prise sur un caractère qui manque de droiture; on ne sait par quel côté le prendre; il nous échappe comme tout ce qui est vague et ténébreux.

Il vaut mieux avoir affaire à un caractère franchement difficile qu'à un caractère dissimulé. Il y a des remèdes pour le mal connu, mais pour le mal inconnu l'application d'un remède peut faire faire des erreurs irréparables.

Nous devons donc, avant tout, chercher à faire aimer la vérité aux enfants, et puis à les corriger s'ils ont contracté l'habitude du mensonge.

Malheureusement les enfants sont souvent contaminés par l'exemple de la mauvaise foi, lorsqu'ils entrent à l'école. Des intérêts divers ont été débattus devant eux et la loyauté n'a pas toujours présidé à ces débats. Il leur reste quelquefois le souvenir d'un profit obtenu par la dissimulation et le mensonge. Ils sont portés à croire que le mensonge est un moyen de réussir, moyen légitimé par l'exemple de personnes qui ont au moins la supériorité de l'âge sur eux; moyen encore plus pernicieux s'il vient des parents.

Si le milieu moral scolaire n'était pas plus sain que celui de l'entourage ordinaire de l'enfant, l'œuvre de l'éducation serait compromise.

Aucun homme, mais l'instituteur encore moins que les autres hommes, ne doit altérer ou déguiser la vérité. On ne doit pas souffrir le mensonge dans l'école, et l'instituteur doit agir avec ses élèves comme s'il ne les croyait pas capables de mentir, se contentant de punir sévèrement les menteurs.

Il ne faut pas obliger un enfant à s'accuser et encore moins à se faire dénonciateur. Ne jouez jamais la petite comédie de dire aux enfants: Avouez et vous serez pardonnés. Ils avoueraient par calcul et par ruse plutôt que par sincérité. Lorsque l'aveu est spontané on doit se montrer indulgent. Mais provoquer ou accueillir la délation est un moyen disciplinaire désastreux. Les enfants ne se portent pas à la délation par amour de la vérité ou de la discipline, mais par esprit de dénigrement ou par basse complaisance.

Voulez-vous éloigner un enfant du mensonge, conduisez-vous à son égard de manière que le mensonge ne puisse pas lui profiter. Si un enfant ment pour conserver votre affection en dissimulant un tort, persuadez-le que vous l'aimez surtout à cause de sa sincérité, et qu'aucun tort ne pouvait vous aliéner autant que le mensonge.

Présentez la sincérité comme la forme la plus élevée du respect qu'on doit aux autres et qu'on se doit à soi-même. Faites ressortir les graves conséquences du mensonge et les avantages de la sincérité par des récits, par des lectures qui saisissent les esprits, leur laisse de profondes impressions. Faites appel à la conscience des enfants: demandez-leur s'ils accorderaient leur confiance et leur affection à un menteur. Mentrez-leur le menteur sans amis, sans consolations, isolé au milieu de ses camarades, malheureux par sa faute, lorsqu'il lui serait si doux de vivre de la vie commune, pleine de gaieté et de sympathie.

Ne donnez jamais à penser qu'il soit possible d'avoir affaire à des menteurs incorrigibles. Assurez au contraire qu'il n'y a qu'à le vouloir pour se corriger de toute mauvaise habitude; que le menteur qui ne se corrige pas n'a pas de volonté, qu'il est un lâche: le mensonge est en effet une lâcheté. La confiance du maître grandit les élèves à leurs propres yeux: ils mettent de l'amour propre à la justifier, et la justifient le plus souvent. Les bons effets de la confiance ne seraient pas durables si le maître manquait de vigilance, car il faut toujours compter avec la mobilité d'esprit des enfants. Avec du tact, on prévient beaucoup de mal, mais pas tout le mal. Un instituteur doit s'attendre à se trouver souvent en présence d'un mensonge à punir. Il faut punir avec discrétion, mais sans faiblesse; il faut que la confiance ne soit rendue au menteur qu'après une longue épreuve sans nouvelle défaillance. La suspicion d'un maître confiant est la plus salutaire punition du mensonge, et le gardien le plus sûr de la sincérité parmi ses élèves.

Lorsqu'on a obtenu que les enfants respectent la vérité, on a tout gagné, car il n'y a qu'une bonne conscience qui puisse supporter le grand jour de la vérité.

Ainsi donc, messieurs, quand vous aurez formé, assoupli, et développé la volonté des enfants, quand vous leur aurez inculqué l'amour de la vérité et de la justice, vous n'aurez pas manqué à vos devoirs d'éducateurs, car vous aurez fait votre large part dans la formation d'un caractère, i. e. d'un homme, et vous aurez mis cet homme en mesure d'être bon et d'être heureux, ce qui est presque la même chose, et surtout vous l'aurez mis en mesure de faire du bien autour de lui, et de faire des heureux, ce qui est encore meilleur.

Messieurs, ai-je répondu à la question que j'avais posée au commencement? Je ne puis être tout à fait rassuré quand, levant les yeux, je vois, braqués sur moi, tous les gros canons de la pédagogie; mais lorsque je vous ai dit que le catéchisme, enseignant à l'enfant l'obéissance et la véracité comme devoirs d'amour et aussi de raison, travaillait efficacement au développement moral de l'enfant, lorsque je vous ai dit que ce développement moral consistait surtout dans la formation du caractère, lorsque je vous ai dit que former l'enfant dans la volonté, la fermeté, la résignation, la véracité, la loyauté, c'était lui former un vrai, bon et beau caractère, je croyais dire vrai, et je le crois encore.

Je vous le répète; je n'ai que ma bonne foi et mon inexpérience. C'est mon excuse.

JOS.-G.-O. FLEURY, P^{TR}E.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

CHAPITRE V

SUBVENTIONS ET SOURCES DES REVENUS

I

Les sommes dépensées pour l'instruction publique dans la province de Québec proviennent des taxes prélevées sur les contribuables et des subventions accordées par le gouvernement.

Les subventions du gouvernement sont réparties entre les catholiques et les protestants au pro-rata du chiffre qui les représente respectivement dans la population de la province.

Ces subventions proviennent des trois fonds suivants. Ils sont distribués suivant le chiffre de la population catholique et protestante, au pro-rata de chacune des dénominations:

1. Le fonds des écoles publiques affecté au soutien des écoles sous le contrôle du gouvernement;
2. Le fonds de l'éducation supérieure divisé entre les collèges et les écoles primaires supérieures catholiques,
3. Le fonds des municipalités pauvres.

II

Subventions à des écoles spéciales

Des allocations assez considérables sont aussi accordées à certaines institutions, telles que les universités, l'école polytechnique, les écoles normales, les écoles d'art et de manufacture, l'école d'arpentage, les écoles techniques, les écoles d'agriculture, l'école des Hautes Etudes commerciales, les écoles ménagères, les écoles de coupe, l'école vétérinaire, l'école forestière, les institutions des sourds-muets, d'aveugles et autres.

Le gouvernement entretient également, dans un grand nombre de localités, des écoles du soir où les adultes qui n'ont pas eu l'avantage de recevoir d'instruction dans leur enfance peuvent suivre un cours élémentaire.

Le gouvernement fournit gratuitement aux élèves des écoles élémentaires des livres préparés sous la direction du Conseil de l'Instruction publique, par des spécialistes compétents, des cartes géographiques de la Province et du Dominion et aussi des livres de récompense.

Il est maintenant permis aux municipalités de fournir à même le fonds scolaire les livres de classe.

L'État subventionne largement aussi deux journaux d'éducation, "L'Enseignement Primaire" et "The Record". Ces revues, très bien faites, sont adressées gratuitement à toutes les écoles sous contrôle.

III

Sources des revenus municipaux

1. La cotisation perçue par les commissions scolaires sur toutes les propriétés immobilières des municipalités;
2. La contribution mensuelle (écolage) imposée pour chaque enfant de sept à quatorze ans, qu'il assiste ou non à l'école, laquelle varie, selon les besoins de la municipalité, entre cinq et cinquante centins par mois;
3. La cotisation spéciale qui peut être imposée pour les constructions ou réparations des maisons d'école.

CHAPITRE VI

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT—LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SUPÉRIEURE—LES ÉCOLES PRIMAIRES—LES ÉCOLES SPÉCIALES—LE MUSÉE

I

Division de l'enseignement

Les institutions d'éducation de la province de Québec se divisent en trois catégories, comme suit :

1. Les institutions d'éducation supérieure dont font partie les universités et les collèges classiques;
2. Les écoles primaires supérieures, primaires intermédiaires et primaires élémentaires;
3. Les écoles spéciales.

II

Institutions d'éducation supérieure

1—Universités

On compte trois universités : une française et catholique, l'université Laval, de Québec, qui a une succursale très florissante à Montréal, et deux anglaises protestantes, l'université McGill, à Montréal, et le Bishop's College, à Lennoxville.

Université Laval.—L'université Laval fondée en 1852 par le séminaire de Québec, comprend des facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts. Les cours y sont de quatre ans pour la théologie et la médecine et de trois ans pour le droit. Il n'y a pas de cours réguliers pour la faculté des arts. Elle délivre pour chacune de ces facultés des diplômes de bachelier, de licencié ou maître et de docteur.

Cette institution est complètement indépendante du gouvernement. La haute surveillance y est dévolue à un conseil supérieur composé des archevêques et évêques de la province, présidé par l'archevêque de Québec, lequel en est aussi, de droit, le visiteur. Elle est administrée par un conseil composé du recteur, qui est toujours le supérieur du séminaire, du directeur du séminaire et des trois plus anciens professeurs de chacune des quatre facultés.

La succursale de Montréal, fondée en 1876, jouit de tous les privilèges de la maison mère, sauf la collation des diplômes. L'école polytechnique y est attachée.

Pendant l'année scolaire 1910-11, les deux branches de l'université Laval comptaient 290 professeurs et 1656 élèves.

Université McGill.—L'université McGill protestante, sans distinction de secte, fondée en 1811, est administrée par douze directeurs nommés par l'exécutif. Le gouverneur général du Canada en est, de droit, le visiteur.

Les cours y sont de quatre ans pour les arts, la médecine et les sciences appliquées aux arts, et de trois ans pour l'étude du droit et de la médecine vétérinaire.

Un cours polytechnique est aussi donné par cette institution.

Cette université, grâce à des dotations très importantes, ne laisse absolument rien à désirer tant pour l'excellence de l'enseignement qu'on y donne que pour l'aménagement matériel établi d'après les perfectionnements les plus modernes. Elle peut avantageusement rivaliser avec les plus puissantes institutions du même ordre, de l'Europe et des États-Unis.

En 1910-11, 252 professeurs enseignaient dans cette université dont 1,413 élèves suivaient les cours.

Bishop's College.—L'université de Lennoxville, plus connue sous le nom de Bishop's College, fut fondée en 1845 par le très révérend Dr Mountain. Elle est sous la direction de l'église an-

glicane. Le but principal de sa fondation était l'étude de la théologie, qui aujourd'hui y est peu enseignée. On y suit maintenant des cours pour les arts, la médecine et même la chirurgie dentaire.

Cette institution comptait 11 professeurs et 65 élèves, en 1910-11.

Bien que toutes ces institutions d'enseignement supérieur soient complètement indépendantes du gouvernement, celui-ci leur vote une subvention annuelle.

Pour les universités proprement dites, à venir à 1912, la subvention totale versée par le gouvernement était de \$16,200, dont \$12,000 pour Laval, \$3,000 pour McGill, et \$1,200 pour celle de Lennoxville.

Ces octrois n'étaient certainement pas proportionnés aux services que rendent ces institutions, c'est pourquoi le gouvernement a cru, à la session de 1912, devoir leur procurer une aide plus substantielle.

Désormais, les Universités de Laval de Québec, Laval de Montréal, et McGill recevront \$25,000 chacune, et celle de Lennoxville, \$2,500.

Les crédits de ces Universités sont maintenant de \$77,500 contre \$16,200 auparavant, soit une augmentation de \$61,300.

2—Collèges classiques

La province de Québec compte 19 collèges classiques catholiques dirigés par des ecclésiastiques. Ils sont affiliés, pour la plupart, à l'Université Laval.

Ces collèges sont ceux de l'Assomption, Chicoutimi, Joliette, Lévis, Loyola (Montréal), Nicolet, Québec, Rigaud, Rimouski, Sainte-Anne de la Pocatière, Saint-Hyacinthe, Saint-Laurent, Sainte-Marie, (Montréal), Saint-Jean, Saint-Sulpice (Montréal), Sainte-Thérèse, Sherbrooke, Trois-Rivières et Valleyfield.

En 1911, ces collèges classiques catholiques avaient 642 professeurs, dont 617 ecclésiastiques ou religieux et 25 laïques, et 7,140 élèves.

La plupart des collèges classiques ont un cours commercial, qui a été suivi par 2,695 élèves.

(à suivre)

G.-E. MARQUIS,

Insp. d'écoles.

HYGIENE

LA CIGARETTE

L'usage du tabac sous forme de cigarette est préjudiciable à tous, et il devient un véritable poison pour les adolescents et les enfants. Nous devons donc les en éloigner par tous les moyens possibles. Ici comme dans tous les cas où il s'agit de faire l'éducation du peuple, nous avons plus de confiance dans la persuasion que dans la coercition.

Ne serait-il pas très désirable que l'on s'efforçât de faire bien comprendre aux jeunes garçons que la cigarette est une ennemie, et une ennemie d'autant plus dangereuse qu'elle est agréable et d'apparence plutôt inoffensive.

Le tabac est de la famille des poisons nervins; il produit une sérieuse action sur le système nerveux central et, par son intermédiaire, il intervient dans le jeu de plusieurs organes qu'il fausse et détraque.

Par son action sur le cerveau, il produit l'insomnie, des vertiges et des tremblements; sur le système respiratoire, il paralyse les muscles de la respiration et, par son action locale, il irrite et cause l'inflammation des muqueuses de la gorge, du nez et des bronches; sur la digestion il augmente outre mesure la sécrétion des glandes salivaires et il gâte les sucs digestifs; sur la vue, il paralyse les muscles d'accommodation et, comme conséquence, il détermine des troubles visuels nombreux et tenaces, tandis que par la fumée, il provoque des ophtalmies pénibles et persistantes.

Cette nomenclature d'affections, accidents dûs à une cause si évidemment indiscutable, devrait former le sujet de plusieurs intéressantes conférences à nos enfants. Vous nous permettez donc d'y revenir dans la prochaine livraison.

J.-G. PARADIS, M.D.

LE BON PARLER DANS LES COUVENTS (1)

A l'occasion du Premier Congrès de la Langue Française au Canada, des travaux ont été faits et des vœux ont été émis dans le but d'amener au pays un parler plus correct du français, et tout le monde a convenu que c'est par l'école qu'on y arrivera et que c'est là par conséquent qu'il faut porter davantage ses efforts.

Par école ici, on a entendu l'école à tous ses degrés, depuis l'école primaire jusqu'au collège et à l'université, et donc aussi le couvent où se forme la maîtresse de maison ou la maîtresse d'école de demain. Des travaux spéciaux se rapportaient même tout particulièrement au bon langage dans les couvents, et c'est de ces maisons que je m'occupe dans ce travail.

De tous ces travaux du congrès, j'ai pris des notes auxquelles j'en ajoute quelques-unes qui me sont personnelles. Certains ont cru que je serais utile à la cause en livrant le tout à la connaissance des intéressées, pour faire connaître le but que l'on doit poursuivre, les difficultés qu'on rencontre dans la pratique et les moyens qui paraissent les plus efficaces pour atteindre le but désiré.

BUT

Amener les élèves à parler le vrai parler français épuré des anglicismes, des expressions vicieuses, des tournures défectueuses, et corriger les vices de prononciation et d'articulation dont les Canadiens français déparent trop souvent le langage de leurs pères.

On ne vise pas à former le vocabulaire des enfants par un enseignement purement académique; mais, en se dégageant de l'enseignement livresque du français, on veut obtenir un parler correct qui admette même: les archaïsmes ou vieux mots qui sont passés de mode en France et qui survivent encore au Canada et que personne n'a le droit de tuer,—les formes dialectales venues de certaines provinces de France et qui ont "les mêmes droits de vivre ici que les vieux mots français",—les néologismes, soit d'acception, soit de mots, qui ont acquis chez nous des droits à l'existence et que le bon goût ne réprovoque pas. Le "Bulletin du parler français" nous guidera en ce point, et un glossaire préparé par la société qui publie ce Bulletin nous fixera bientôt sur le choix judicieux et l'usage légitime de ces mots.

Il s'agit donc de cultiver plutôt le bon parler franco-canadien que le parler académique, bien qu'il faille observer correctement les règles de la syntaxe française et la bonne prononciation de la France.

DIFFICULTÉS A VAINCRE

1. L'habitude d'un langage défectueux contracté au foyer ou à la petite école.
2. L'influence du milieu où les enfants, en dehors de la classe, retrouvent le langage qu'on s'y est efforcé de corriger.
3. La timidité ou respect humain qui fait craindre à l'élève d'être remarquée si son langage est différent de celui qu'elle a toujours employé et que l'on parle à la maison.
4. L'erreur qui consiste à croire que pour bien parler il faut employer des mots rares et savants ou prononcer d'une manière exagérée.

(1) Reproduit de *Progrès du Golfe*, de Rimouski.

5. Le manque de conviction sur l'importance d'un langage cultivé en proportion de l'éducation reçue.

6. L'ignorance de l'influence que peut avoir sur la nationalité, la conservation intégrale du langage des aïeux.

7. Le manque d'idéal et le défaut de goût du beau qui ne permet pas de saisir sous les formes plus soignées du langage le reflet d'une âme plus cultivée et plus élevée.

8. Une certaine inertie qui répugne à l'effort constant exigé par la surveillance suivie du langage. Cette difficulté à vaincre n'est pas la moindre. (*à suivre*)

F.-X. ROSS, P^{TR}E.

LES ECOLES PRIMAIRES ET LES ECOLES NORMALES. EN FRANCE, EN SUISSE ET EN BELGIQUE.

PREMIERE PARTIE—FRANCE—CHAPITRE IV (*Suite*)

C. Le certificat d'aptitude pédagogique

Les instituteurs et les institutrices des écoles primaires élémentaires et maternelles sont répartis en *stagiaires* et *titulaires*.

Les stagiaires sont pourvus du brevet élémentaire, au moins, le plus souvent du brevet supérieur.

Mais nul ne peut devenir titulaire sans avoir subi avec succès l'examen du *certificat d'aptitude pédagogique*.

Les candidats au *Certificat d'aptitude pédagogique* doivent remplir les conditions suivantes:

1. Etre pourvus du brevet élémentaire;
2. Avoir vingt ans révolus au 31 décembre de l'année de l'examen;

3. Justifier, au moment de l'inscription, de deux années d'exercice au moins dans un établissement public d'enseignement ou dans une école privée, sauf les cas prévus par l'article 23 de la loi du 30 octobre 1886 (1).

Aucune dispense d'âge n'est accordée.

Des dispenses de stage peuvent être accordées par le ministre sur l'avis du conseil départemental.

Les années passées dans les écoles normales primaires comptent comme années de stage, mais à la condition que le candidat ait suivi les cours d'une école normale primaire pendant la durée ordinaire des études de ces établissements.

I—COMMISSIONS D'EXAMEN

Les commissions d'examen pour le certificat d'aptitude pédagogique sont nommées, chaque année, par le recteur, sur la proposition de l'inspecteur d'académie.

Elles siègent dans chaque chef-lieu de département, sauf les exceptions que le ministre peut autoriser sur la proposition du recteur.

Les commissions d'examen pour le certificat d'aptitude pédagogique sont présidées par l'inspecteur d'académie et composées de dix membres au moins, choisis parmi les inspecteurs de l'enseignement primaire, les directeurs, directrices et professeurs d'écoles normales ou d'écoles

(1) Voici le texte du paragraphe 2 de cet article:

"Le temps passé à l'école normale compte, pour l'accomplissement du stage, aux *élèves-maîtres*, à partir de dix-huit ans, aux *élèves-maîtresses*, à partir de dix-sept".

primaires supérieures et les instituteurs ou institutrices du département. S'il y a dans le département une inspectrice des écoles maternelles, elle fait nécessairement partie de la commission (1).

L'inspecteur d'académie fait partie de droit de toutes les sous-commissions. En cas de partage des suffrages, sa voix est prépondérante. (*Arrêté du 18 janvier 1887, art. 161*).

Si les candidats inscrits dans un département sont trop nombreux, le recteur peut instituer d'autres commissions d'examen en tel nombre qu'il jugera nécessaire.

II—SESSIONS D'EXAMEN

L'examen du certificat d'aptitude pédagogique n'a qu'une session par an.

L'épreuve écrite a lieu, au mois de février, à une date fixée par l'inspecteur d'académie. Elle est subie au chef-lieu de chaque arrondissement, sous la surveillance de l'inspecteur primaire.

L'épreuve pratique doit être subie avant le 1er décembre de l'année de l'examen.

Les aspirants ou aspirantes qui échouent à l'épreuve pratique ou à l'épreuve orale conservent, à la session suivante, le bénéfice de l'admissibilité prononcée à la suite de l'épreuve écrite.

III—INSCRIPTION DES CANDIDATS

Les candidats au certificat d'aptitude pédagogique doivent se faire inscrire au bureau de l'inspecteur d'académie quinze jours au moins avant l'ouverture de la session (2), et déposer:

1. Une demande d'inscription écrite et signée par eux;
2. Un extrait de leur acte de naissance;
3. Leur brevet élémentaire ou leur brevet supérieur, s'il y a lieu;
4. Un certificat de l'inspecteur d'académie constatant qu'ils remplissent la condition de stage ou qu'ils en ont été dispensés.

IV—EXAMEN

L'examen du certificat d'aptitude pédagogique comprend (3):

1. Une épreuve écrite, laquelle est éliminatoire;
2. Une épreuve pratique;
3. Une épreuve orale.

L'épreuve écrite consiste en une composition française sur un sujet élémentaire d'éducation ou d'enseignement.

Trois heures sont accordées pour cette épreuve.

Le sujet de la composition écrite est choisi par l'inspecteur d'académie.

Elle est corrigée par la commission réunie au chef-lieu du département.

La liste des admissibles est dressée par circonscription d'inspection primaire.

(1) La commission d'examen peut se partager en sous-commissions de trois membres au moins. Un inspecteur primaire et un instituteur pour les aspirants, une institutrice pour les aspirantes, font nécessairement partie de chacune de ces sous-commissions.

(2) Peuvent être inscrits, à titre exceptionnel, les candidats qui n'auraient pas encore, à la date de l'épreuve écrite, leurs deux années de stage, à condition qu'ils les aient accomplies avant les épreuves orales. (*Circulaire du 6 août 1888*).

L'autorisation d'admettre à l'examen écrit les candidats qui n'auront accompli les deux années de stage réglementaire qu'au moment des épreuves orales peut être étendue à ceux qui ne rempliront qu'à la même époque la condition d'âge exigée. (*Circulaire du vice-recteur de l'académie de Paris, 18 septembre 1889*).

(3) Aux termes de l'art. 7 de l'arrêté du 4 août 1905, les élèves-maîtres et élèves-maîtresses des Ecoles normales, candidats au certificat d'aptitude pédagogique, qui ont subi avec succès l'examen de fin d'études normales, sont dispensés des épreuves autres que l'épreuve pratique.

L'épreuve pratique consiste en une classe faite par le candidat dans une école primaire publique (1).

Les aspirantes peuvent, à leur choix, subir l'épreuve pratique dans une école maternelle ou dans une école de filles.

Les instituteurs privés peuvent, sur leur demande, subir l'épreuve pratique soit dans leur propre classe, soit dans une école publique.

L'école dans laquelle le candidat est appelé à subir l'épreuve lui est ouverte vingt-quatre heures à l'avance. Il en prend la direction le jour de l'épreuve et est tenu de se conformer à un programme arrêté par la commission.

Ce programme est remis au candidat vingt-quatre heures à l'avance; il doit se rapprocher autant que possible de l'ordre des exercices inscrits à l'emploi du temps de l'école au jour de l'examen.

Il est procédé à cette épreuve par une sous-commission, nommée par l'inspecteur d'académie, et composée de l'inspecteur primaire de la circonscription et de deux instituteurs ou institutrices titulaires.

L'épreuve orale qui se fait à la suite de l'épreuve pratique, consiste:

1. Dans l'appréciation de cahiers de devoirs mensuels;
2. Dans des interrogations en rapport avec les autres épreuves déjà subies par le candidat et portant sur des sujets relatifs à la tenue et à la direction d'une école primaire élémentaire ou maternelle, ou sur des questions de pédagogie pratique.

CERTIFICAT

Sur le vu du procès-verbal de la commission d'examen, le recteur délivre, s'il y a lieu, le certificat d'aptitude pédagogique, et, dans la quinzaine, adresse son rapport au ministre sur les résultats de la session dans son académie.

Epreuves écrites

Voici quelques sujets de composition donnés aux examens du certificat d'aptitude pédagogique depuis deux ans:

"De l'enseignement des travaux manuels dans une école primaire de filles. Difficultés à vaincre. Quel est le but à atteindre? Quels sont les moyens d'y arriver?"

"Indiquer quels sont les instruments de travail que l'institutrice doit avoir à son service pour l'enseignement de la géographie, et quel parti il peut en tirer".

"Dressez la liste des livres que vous allez ou que vous voudriez pouvoir mettre entre les mains des élèves de votre classe pendant l'année scolaire.

Justifiez sommairement vos préférences et indiquez comment vous emploieriez chacun de ces livres".

"Par quels moyens arrivez-vous à inspirer à vos élèves le goût de la lecture?—Comment les guidez-vous dans le choix de leur lecture personnelle?—Quels conseils leur donnez-vous pour que ces lectures leur soient profitables, et comment vous en assurez-vous?"

"De l'enseignement de la morale à l'école primaire. Comment avez-vous organisé cet enseignement dans le cours dont vous êtes chargé?—Dans quelle mesure profitez-vous des incidents de la vie scolaire pour donner à vos élèves des préceptes moraux?—Dietez, s'il y a lieu, des exemples pris dans les souvenirs de votre expérience personnelle."

(1) D'autre part, l'article 154, par. 3, de l'arrêté du 18 janvier 1887 est ainsi conçu:

"Pour les candidats admissibles, l'épreuve pratique consistera en classe de trois heures, faite par chaque candidat dans la classe ou dans l'école qu'il dirige. . . ."

D'où il résulte que le candidat peut subir l'épreuve soit dans sa propre classe, soit dans une école primaire publique; et, en fait, il a été procédé des deux manières à cette partie de l'examen.

D—Le certificat d'études normales

La sanction des études en troisième année d'école normale est purement professionnelle. Elle est constituée par le *Diplôme de fin d'Etudes normales*, décerné par le Recteur après un examen passé devant les professeurs de l'École et un inspecteur primaire, sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie. L'épreuve essentielle de cet examen est la rédaction d'un mémoire sur un sujet de pédagogie. Deux mois sont accordés aux élèves pour ce travail, "où ils doivent montrer qu'ils sont aptes à réfléchir sur un sujet donné, à se documenter de manière suffisante, et à utiliser leurs documents".

Dans une intéressante étude publiée dans *L'Enseignement Primaire*, par M. Chs. ab der Halden sur la *Réforme des écoles normales en France* (1), on lit ce qui suit:

"Nous faisons impitoyablement la chasse au démarquage, aux travaux de troisième main, nous tenons compte dans une large mesure de la documentation personnelle de l'élève au moyen de ses expériences, et du profit qu'il a tiré des premiers contacts scolaires, au cours de ses stages".

Le mémoire de l'élève est discuté par la commission: ce qui fournit souvent au candidat l'occasion de faire preuve d'une tenacité dialectique qu'on n'avait même pas soupçonnée.

Les autres épreuves consistent dans *une leçon faite à l'école annexée*, et des questions d'administration scolaire ou de pédagogie pratique.

Voici quelques sujets proposés à l'École normale de Lyon:

"Le problème d'arithmétique à l'école primaire. Selon quelles règles procéderiez-vous au choix des problèmes?"

"Le rôle de l'instituteur en dehors de l'école.

"Comment comprenez-vous la collaboration entre l'école et la famille?"

"L'enseignement de la musique à l'école primaire.

"L'art à l'école.

"L'enfant est-il capable de sensation esthétique.

"Comment développerez-vous le goût de vos élèves?"

Ces mémoires, qui comportent obligatoirement une partie bibliographique, contiennent de 20 à 25 pages grand format.

Dans le prochain chapitre: *les Ecoles Normales primaires*, nous donnerons des détails complets sur l'organisation de ces maisons et les méthodes que l'on y emploie.

C.-J. MAGNAN.

Préparation au Brevet

PEDAGOGIE (*Au Brevet élémentaire*) (2)

SUJET: DU CLASSEMENT DES ÉLÈVES

Comment faut-il procéder pour organiser une école à un seul maître (ou une seule maîtresse) et classer les élèves selon le programme?

DEVELOPPEMENT

Dans une école dirigée par un seul titulaire, on doit faire peu de catégories d'élèves. Un instituteur (ou une institutrice) qui fractionne trop

(1) *L'Enseignement Primaire* de Québec, mai 1908.

(2) Bureau central, session de juin 1912.

ses classes divise trop son temps, épuise ses forces et rend très difficile le maintien de l'ordre.

Trois classes ou divisions suffisent pour les écoles élémentaires du premier degré, et quatre pour celles du second degré.

Afin de multiplier son temps, il est du devoir de l'instituteur de faire profiter le plus grand nombre possible d'élèves de ses explications. Chaque fois que la chose sera praticable, il fera donc participer deux et même, pour certaines spécialités, trois classes à son enseignement.

Pour classer les élèves selon le programme, le maître (ou la maîtresse) doit se baser sur le genre d'écoles et le nombre d'élèves inscrits; se guidant sur le programme d'études du Comité catholique, le maître déterminera le nombre de divisions, ainsi que la somme de connaissances que les élèves de chaque division seront censés devoir acquérir dans une année. Classifier les élèves, c'est grouper ensemble ceux qui sont à peu près de même force.

Pour arriver à ce résultat, il faut tenir compte: 1° surtout de ce que l'élève sait; 2° du nombre d'années pendant lesquelles il a fréquenté l'école.

Pour constater ce que l'élève sait, il faut lui faire subir un examen, et un examen sur la langue maternelle et sur l'arithmétique suffit. Un élève qui est dans une division—ou classe—pour une des matières du cours, doit être dans cette division pour toutes les autres matières du cours.

La nouvelle nomenclature grammaticale

ANALYSE DE L'ARTICLE

Les articles se groupent ainsi:

1. Article défini dont les principales formes sont *le la les l' au du aux des*.

2. Article indéfini (*un une des*).

3. Article partitif (*de l' du de la des*).

Soit à analyser les articles soulignés des phrases suivantes empruntées aux textes d'examens: Quel personnage *le* vent pour *les* marins!—Elle avait *aux* pieds *des* sabots.—C'était *un* éléphant de quarante pieds de haut.—*Des* fillettes brunes jouent *aux* osselets.—L'émulation *y* est toujours en éveil; mais *une* émulation honnête qui ne sort jamais *du* droit chemin.—C'était dans *l'*intérêt de la science.—Il s'accoutume à boire *de la* bière.—Ces hordes barbares venaient *des* confins de l'Asie.—Avec un plaisir enfantin, elle mordit *des* pommes de l'arbre trapu.—*La* tanche rebutée, il trouva *du* goujon.—Croit-on que le ciel n'ait donné qu'aux têtes couronnées *de l'esprit* et *de la* raison?—Dans un champ à l'écart, on voit *du* blé répandu.

1er groupe: Articles définis. L'article défini indique que le nom désigne un objet précis, déterminé, ou, en d'autres termes, que ce nom est employé dans un sens bien défini. L'analyse se fait de la façon suivante:

Le, art. défini, masc. sing., annonce que *vent* est pris dans un sens défini.

Sur ce type s'analysent *les* (les marins), *l'* (l'émulation), *l'* (l'intérêt), *l'* (l'Asie), *la* (la tanche).

Parfois, il y a eu contraction de deux éléments, préposition et article. On écrit alors *aux*, art. défini, contraction de *à les*; *à*, préposition, marque le rapport du verbe *jouent* et du complément *osselets*; *les*, art. défini, masc. plur., détermine *osselets*.

Même analyse pour *aux* (aux pieds), *du* (du droit chemin), *de la* (de la science), *des* (des confins), *de l'* (de l'arbre trapu).

2e groupe Articles indéfinis. L'article indéfini indique que le nom est pris dans un sens vague, peu précis, indéterminé. On présente ainsi l'analyse:

Un, art. indéfini, masc. sing., indique que éléphant est pris dans un sens indéfini.

S'analysent de même: *des* (des fillettes), *une* (une émulation), *de l'* (de l'esprit), *de la* (de la raison).

3e groupe Articles partitifs. Ils indiquent qu'on n'entend désigner qu'une partie des personnes où des choses représentées par le nom. On écrira, par exemple:

Des, art. partitif, fém. plur., indique que *pommes* est pris dans un sens partitif indéfini.

S'analysent de la même façon: *de la* (de la bière), *du* (du goujon), *du* (du blé).

Remarques.—1° Rien d'embarrassant dans l'analyse des formes *le la les l' un une au aux*. Mais la confusion est possible entre les formes *de l' du de la des*, qui appartiennent à la fois aux articles définis, indéfinis ou partitifs.

2° Lorsque les articles précités sont définis, ils précèdent toujours des compléments indirects ou circonstanciels; indéfinis ou partitifs, ils sont placés devant des noms sujets ou compléments directs ou des compléments de ce nom. (Voir *les phrases empruntées aux textes d'exams*).

3° Quant à la distinction relative à *des* indéfini ou partitif, elle repose uniquement sur le sens: c'est affaire d'intelligence et de réflexion. Nous ajouterons même que l'appellation *indéfini* convient dans tous les cas.

4° Quand les formes *du de la des* appartiennent à l'article défini, on y trouve la préposition *de* avec sa fonction de rapport: l'expression se décompose en ses éléments simples. Si ces formes appartiennent à l'article indéfini ou partitif, la préposition *de* fait corps avec l'article, et l'expression ne doit pas être décomposée.

(*La Nouvelle Nomenclature Grammaticale*)

DOCUMENTS OFFICIELS

**Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province
de Québec pour l'année 1911-12**

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 8 novembre 1912

L'HONORABLE M. J.-L. DECARIE,
Secrétaire de la Province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le développement de l'instruction publique pour l'année scolaire qui s'est terminée le 30 juin 1912, et je vous prie de vouloir bien le transmettre à la Législature.

Les Chambres ayant été convoquées pour une date assez rapprochée de la fin de l'année scolaire dernière, il m'a été impossible de faire préparer, dans le court espace de trois mois, un état complet des statistiques considérables que mon rapport annuel a coutume de présenter. Pour préparer l'exposé complet dont il s'agit, il faut au moins huit mois de travail de la part de personnes habituées à classer méthodiquement les sujets et les nombres. Je donnerai dans mon prochain rapport toutes ces statistiques forcément remises ici.

LE FONDS STRATHCONA

En 1909, la province de Québec fut invitée à participer aux avantages du fonds créé par Lord Strathcona pour favoriser les exercices gymnastiques et l'entraînement militaire dans les écoles des provinces du Canada.

Les administrateurs de ce fonds ayant offert à la province de Québec une part dans la répartition de ce fonds, le département de l'Instruction publique eut à s'occuper de la proposition et à s'enquérir des conditions qu'il faudrait remplir pour répondre aux vues du généreux donateur.

Les deux comités, catholique et protestant, du Conseil de l'Instruction publique, convaincus de l'utilité des exercices gymnastiques qui, du reste, font déjà partie des programmes scolaires, acquiescèrent à l'offre qui leur était faite, et mirent à l'étude des arrangements à faire pour administrer et distribuer la part du fonds qui devait respectivement leur échoir. Pour

ce qui est du comité catholique, il se réserva le droit de rédiger et d'amender, dans le libre exercice de ses attributions ordinaires, les règlements à élaborer.

Une réunion du conseil de direction du fonds Strathcona, à laquelle assistèrent des délégués du département de l'Instruction publique, eut lieu à Ottawa pour fixer les conditions que devait remplir la province pour pouvoir bénéficier de la faveur proposée. On constitua deux comités particuliers, l'un protestant, l'autre catholique; on voulut de la sorte tenir compte de la position particulière des professeurs des communautés de Frères qui enseignent dans les écoles primaires et les collèges de leur dénomination religieuse. Les membres de ces comités spéciaux sont des personnes nommées partie par le département fédéral de la milice et partie par les deux sections respectives du Conseil de l'Instruction publique. Outre les militaires qui sont au nombre de quatre, le Surintendant de l'Instruction publique, les abbés François Pelletier, Nazaire Dubois, M. J.-V. Désaulniers et M. J.-N. Miller, comme secrétaire, constituèrent le comité local catholique, et le Surintendant, MM. Charles McBurney, W.-M. Rowat, W.-L. Shurtleff, et G.-W. Parmelee, secrétaire, le comité local protestant.

En outre, le comité local catholique nomma un sous-comité de trois membres, M. le major Ouellet, le capt. Archambault et l'abbé Pelletier, pour préparer les règlements relatifs à la distribution de sa part des revenus du fonds Strathcona.

Il n'est guère possible, à cause de la rareté d'inspecteurs compétents, que les écoles catholiques de tous les degrés puissent profiter des avantages que le fonds pourrait offrir pour l'enseignement des exercices physiques. Aussi, pour le moment du moins, il n'y a à en profiter que les professeurs et les élèves des séminaires et collèges affiliés à l'Université Laval, des écoles intermédiaires ou académiques dirigées par les commissions scolaires, des écoles normales et des couvents qui tiennent un pensionnat.

Quant aux exercices militaires, ils se donnent aussi avec les mêmes avantages aux professeurs et aux élèves dans les séminaires et les collèges affiliés à l'Université Laval, les écoles ou collèges dirigés par des religieux, les écoles des degrés intermédiaire et académique dirigées par les commissions scolaires catholiques et les écoles normales de garçons.

Le comité catholique du conseil de l'Instruction publique adopta, le 9 mai 1912, les règlements proposés par le sous-comité, et sa décision fut ratifiée par arrêté ministériel du 24 juillet 1912.

Le conseil exécutif du fonds Strathcona a fait imprimer, en français et en anglais, pour distribution gratuite aux écoles de toutes catégories, un traité intitulé: "Manuel de culture physique à l'usage des écoles"; ce traité a reçu l'approbation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

D'après les statistiques du 1er juillet 1912, le Dominion renferme 342 corps de cadets. La province de Québec pour sa part possède 62 corps dont 51 pour la 4e division, Montréal, et 11 pour la 5e division, Québec.

Le mouvement des cadets a pris une grande importance. La nomination par le gouvernement fédéral d'officiers spécialement chargés de cette besogne est la cause immédiate de cet accroissement. La province de Québec possède trois de ces officiers, dont un chargé des écoles anglaises de la quatrième et de la cinquième division. Les écoles françaises ont un officier spécial dans chacune de ces deux divisions. Ces officiers ont pour titre "organisateur et inspecteur des corps de cadets".

FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

A plusieurs reprises, le comité catholique s'était inquiété de la manière plus ou moins satisfaisante dont se faisait, aux écoles intermédiaires, aux académies et aux maisons d'enseignement secondaire la distribution annuelle des deniers provenant du fonds de l'éducation supérieure. Désireux de faire cette répartition d'après une base plus uniforme, il nomma un sous-comité pour examiner la méthode employée jusqu'alors et faire les recommandations qu'il croirait opportunes. Ce sous-comité considéra qu'aux yeux de la loi et des règlements les maisons d'éducation supérieures devraient être mises sur un pied de parfaite égalité par le seul fait qu'elles ont respectivement le titre de collège classique, d'académie et d'école modèle, et qu'il serait inopportun de prétendre établir leur mérite relatif, ce mérite étant substantiellement le même pour toutes les maisons du même titre. En conséquence, il recommanda de faire la distribution du fonds par parts égales.

Le comité catholique adoptant le rapport, décida d'accorder à chacun des collèges classiques, au nombre de 19, le même montant réparti de la somme allouée à leur collectivité, et aussi un même montant, d'après le même principe, aux écoles intermédiaires et aux académies, l'allocation affectée à chaque académie étant supérieure d'un tiers à celle accordée à chaque école modèle.

Cette décision qui devait être mise en pratique immédiatement, fut accueillie avec satisfaction et a eu, semble-t-il, un excellent effet; car les demandes des écoles modèles sollicitant le titre d'académie ont augmenté, cette année, dans une proportion inusitée.

De plus, les deux comités du conseil de l'Instruction publique qui, depuis longtemps, demandaient une augmentation du fonds de l'éducation supérieure ont vu leur désir se réaliser. Les finances de la province le permettant, le gouvernement a augmenté ce fonds d'une manière notable. La somme à distribuer qui était, en 1910-11, de \$48,820, fut portée à \$72,800 en 1911-12. En 1912-13 elle est de \$76,287. Sur ce dernier

montant, la part des catholiques s'élève à \$63,500, et celle des protestants à \$12,787.

CONGRES D'INSPECTEURS

Le nombre des inspecteurs d'écoles primaires s'élève aujourd'hui à 50, dont 39 de langue française et 11 de langue anglaise.

Outre ces fonctionnaires du pouvoir civil, il existe dans les diocèses catholiques, des ecclésiastiques nommés par les évêques et dont la mission est d'inspecter les nombreuses maisons d'éducation tenues par les communautés religieuses d'hommes et de femmes qui se livrent à l'enseignement. Ces inspecteurs spéciaux contribuent, pour leur part, à la bonne direction des études et à l'exécution efficace des programmes scolaires dans les instituts religieux qu'ils sont chargés de visiter.

Au mois de juillet de l'année scolaire dernière, il y eut à Québec une réunion des inspecteurs protestants, et plusieurs questions pédagogiques y ont été étudiées. On s'occupa de la question des exercices physiques dans les écoles et de l'extension aux écoles élémentaires du programme d'études des degrés élémentaires des écoles supérieures. Les inspecteurs prièrent le comité protestant de n'adopter dans les écoles rurales qu'un même livre sur chaque matière de classe, et, s'il est nécessaire, de dresser, par application de ce même principe, une liste distincte pour les écoles des villes.

Au mois de décembre dernier s'ouvrit à Québec un autre congrès de même genre, celui des inspecteurs catholiques. Nous aurions été heureux d'y inviter les inspecteurs protestants, mais comme ils avaient eu, quelque temps auparavant, une réunion spéciale, il ne fut pas jugé opportun de les réunir une deuxième fois dans la même année.

Seize ans s'étaient déjà écoulés depuis la dernière réunion plénière des inspecteurs et le temps était certainement arrivé de les convoquer de nouveau. Plusieurs de ceux qui avaient assisté au congrès de 1895 étaient disparus, et il était utile de faire participer leurs remplaçants aux bienfaits d'une réunion de cette sorte, afin de les mettre en contact plus intime avec le département de l'Instruction publique et avec leurs collègues et pour leur fournir l'occasion d'étudier ensemble les mesures propres à rendre plus parfaite l'inspection des écoles.

Les inspecteurs ont été heureux de se rendre au congrès et d'échanger entre eux, dans des discussions amicales, leurs opinions sur les divers sujets inscrits au programme de la réunion, tels que ceux du dessin à l'école primaire, des bibliothèques scolaires dont le Conseil de l'Instruction publique demande depuis longtemps la fondation, des devoirs des inspecteurs en général, des constructions scolaires, etc.

Cet intéressant congrès, à l'ouverture duquel l'honorable Premier Ministre et l'honorable Secrétaire de la Province voulurent bien assister,

aura une heureuse influence sur l'esprit des congressistes tant au point de vue de l'accomplissement de leurs devoirs qu'à celui de leurs relations avec les commissions scolaires.

Ces messieurs adoptèrent une série de vœux dont plusieurs ont été acceptés par le comité catholique.

LE DESSIN

Le développement de l'industrie manufacturière, l'établissement de grandes maisons de commerce dans les villes, la construction des voies ferrées à travers les continents et le progrès des beaux-arts, rendent de plus en plus nécessaire l'existence d'écoles techniques et l'enseignement du dessin aux enfants dès leur bas âge. Cet enseignement du dessin, en particulier, est un besoin qui s'impose dans notre province comme ailleurs, et le temps était arrivé de procéder ici à l'organisation méthodique de cet enseignement dans les écoles, sous une direction bien avertie et expérimentée.

Aussi avons-nous salué avec plaisir la nomination, comme directeur-général du dessin dans les écoles normales et primaires catholiques, de M. Chs Lefèvre, depuis 35 ans professeur de cette branche d'instruction à l'École normale Laval et dont les succès qu'il remporta aux expositions de Chicago et de Paris, où sa méthode fut exposée, n'ont pas été oubliés. Le contrôle qu'exercera ce fonctionnaire expérimenté sur les professeurs de dessin, les procédés les plus nouveaux qu'il saura au besoin leur indiquer et l'unité d'action qui en sera la conséquence, agiront nécessairement sur tout l'ensemble du système, car le dessin est une force pédagogique dont l'instituteur doit savoir se servir, puisqu'elle contribue à l'éducation de l'œil et de la main, exerce le jugement et la mémoire, et cultive l'imagination. Les aptitudes artistiques auront aussi meilleure chance de se développer, d'autant plus que les enfants de notre Province, comme d'autres du reste, ont un goût inné pour les beaux-arts. C'est ce que constatait un des écrivains de l'*Evening Boston Transcript* qui, en parlant des Canadiens français à l'occasion des grandes fêtes du troisième Centenaire de Québec, disait: "Le sang artistique se trahit, même s'il a beaucoup "circulé dans les veines d'un peuple forcé d'abattre la forêt et de cultiver "le sol pierreux de la terre paternelle".

Cette organisation de l'enseignement du dessin demande beaucoup d'efforts et prendra du temps pour se compléter. On ne parviendra à faire apprécier le mérite éducatif de cette branche du programme scolaire qu'au moyen de conférences et de leçons illustrées. Aussi, c'est aux inspecteurs d'écoles réunis en congrès à Québec, en décembre dernier, que s'adressa M. Lefèvre, dès son entrée en fonction.

Avant de procéder aux travaux de l'organisation, nous voulûmes en premier lieu constater, pièces en mains, à quel degré d'avancement

était rendu cet enseignement dans la province, en demandant aux instituteurs et aux institutrices l'envoi au département de l'Instruction publique de travaux de dessin de leurs élèves et aussi (en toute liberté) d'un travail personnel. Un nombre assez considérable des membres du corps enseignant répondirent avec bonne volonté à notre demande.

Le directeur général donna aussi des conférences aux professeurs et aux élèves de toutes les écoles normales et de l'école ménagère de Saint-Pascal. Nombre d'instituteurs et d'institutrices religieux et laïques ont assisté à ces conférences sur l'invitation du Surintendant. D'autres écoles profitèrent des leçons de M. Lefèvre, de même que les institutrices qui assistèrent au congrès pédagogique du diocèse de Rimouski.

En vue de la préparation d'un nouveau programme de l'enseignement du dessin dans la province, lequel devra être approprié aux besoins du pays, M. le directeur est à faire des études comparatives des programmes et des organisations de l'enseignement actuel du dessin en Ontario, aux Etats-Unis, en France, en Belgique, en Angleterre et en Suisse. Il est aussi à faire l'examen des meilleurs manuels modernes du dessin dans ces pays.

Une résolution du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, sanctionnée par arrêté ministériel du 19 juin 1912, rend pour l'obtention du diplôme d'enseignement l'épreuve du dessin éliminatoire, comme les autres matières d'examen.

Actuellement, des expériences diverses se poursuivent dans les écoles normales et d'autres écoles, en vue de s'assurer d'avance ce qu'il est possible d'obtenir de réalisation dans la pratique des programmes futurs du dessin.

QUESTIONS PEDAGOGIQUES

Au mois de juin dernier se tenait à Québec le premier congrès de langue française du Canada. Les congressistes se répartirent en plusieurs sections d'études, telles que celles des Sciences, des Lettres, et spécialement celle de Pédagogie dont on voulut bien nous offrir gracieusement la présidence. De nombreux et importants mémoires, au-delà de quarante, furent présentés à la considération des membres de cette dernière section et donnèrent lieu de la part du Congrès à l'adoption de vœux dont les uns concernent l'enseignement primaire et les autres l'enseignement secondaire.

Nous n'avons pas à considérer ici les vœux qui se rapportent à ce dernier enseignement, puisqu'il n'est pas soumis à la direction du département de l'Instruction publique. Pour mémoire seulement, nous citerons la recommandation de renforcer les études latines, de même que celle du grec qui n'est pas moins utile que le latin pour la formation intellectuelle. Parmi les autres recommandations, il en est quelques-unes dont la mise en pratique ne pourrait être que favorable au progrès scolaire.

Elles ne s'adressent, il est vrai, qu'aux écoles de langue française, mais elles peuvent être utiles, dans une certaine mesure, aux écoles des autres nationalités.

Le section pédagogique considérant donc qu'un grand nombre d'élèves cessent de fréquenter l'école élémentaire après la quatrième année, ce qui se remarque surtout dans les écoles rurales, et que cette scolarité par trop brève nuit au progrès de l'enseignement, fit sien le vœu adopté lors d'une récente réunion des inspecteurs primaires d'écoles catholiques de la province, savoir: Qu'un certificat d'études puisse être accordé, après examen spécial, aux élèves qui ont suivi avec succès les années soit du cours élémentaire, soit du cours intermédiaire, soit du cours supérieur.

L'un des vœux demande qu'une campagne soit organisée par toute la province, avec le concours du curé de chaque paroisse et du maire de la municipalité, pour le relèvement des salaires accordés aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles.

Le congrès d'accord avec le comité catholique du conseil de l'Instruction publique, sollicite aussi, avec instance, le gouvernement d'établir des bibliothèques scolaires dans les écoles primaires et demande respectueusement aux autorités religieuses diocésaines et paroissiales de vouloir bien s'intéresser au succès de cette œuvre.

Un éducateur canadien anglais d'expérience disait tout dernièrement: "qu'il ne croit pas possible une bonne instruction donnée par l'enseignement bilingue, à moins que dans les premières années d'école les enfants ne se soient fait instruire dans leur langue maternelle". Le congrès émettait la même opinion, lorsqu'en traitant de l'organisation des écoles bilingues sur un plan rationnel, il disait qu'attendu que de nombreux avantages résultent de la culture des deux langues officielles du pays et qu'il est même nécessaire qu'au moins l'une des deux races apprenne la langue de l'autre pour faciliter les relations entre les compatriotes de nationalité différente, on mette à la base du système bilingue "la connaissance de la langue maternelle qui est reconnue comme le moyen indispensable d'apprendre ensuite la langue seconde", et que "la langue maternelle reste la langue véhiculaire des diverses matières du programme".

L'Université McGill procède d'après ce principe pédagogique dans ses louables efforts pour répandre la connaissance du français parmi la population anglaise de la province.

Nous terminerons nos remarques sur ce sujet par la mention du vœu concernant l'étude de l'anglais dans les écoles françaises de la province. Il est conçu dans les termes suivants: Attendu 1° Que l'enseignement bilingue, quand il est sagement organisé et distribué avec discernement, produit les plus heureux résultats; 2° Que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de notre pays; 3° Que la connaissance de ces deux langues constitue une réelle supériorité et deviendra de plus en plus utile et nécessaire dans notre patrie". Le congrès émet le vœu: 1° Que l'ensei-

gnement bilingue soit partout considéré comme un élément de supériorité dans notre système d'instruction et que dans tous les endroits où il y aura lieu, on s'applique à l'étendre et à le faire progresser; 2° Que dans notre étude de l'anglais nous nous efforçons d'acquérir généralement une plus parfaite prononciation".

Nous exprimons l'espoir que les vœux que nous venons de citer auront leur plein effet, car il importe que les enfants canadiens puissent acquérir une connaissance parfaite des deux langues officielles du pays, afin de posséder par là "une réelle supériorité".

CONVENTIONS REGIONALES

La très active correspondance qu'entretient le département de l'Instruction publique avec les commissions scolaires pour diriger leur action et les prémunir contre les infractions aux règlements produit son effet, et la loi devient de mieux en mieux observée.

On voit se manifester actuellement dans la province un courant sérieux en faveur de conventions, à un endroit central, des commissaires d'écoles d'un district d'inspection ou d'un comté. Ces réunions avec le temps devront avoir les meilleurs résultats, car en matière d'instruction publique comme en toute autre il importe de faire l'éducation des chefs de famille et de renseigner sur leurs devoirs les administrateurs des municipalités scolaires.

L'idée de telles réunions n'est pas nouvelle; elle ne date ni d'un an, ni de deux ans. Elle a été mise en pratique, et avec succès, depuis trente ans, dans la sphère de l'agriculture par la Société d'industrie laitière de la province. C'est grâce à des conventions tenues au sein des campagnes que des conférenciers ont pu répandre l'enseignement agricole dont avait besoin la classe des cultivateurs. Il était tout indiqué d'étendre les bienfaits de telles réunions au domaine scolaire, et c'est ainsi que l'honorable M. Fisher, de Brome, organisa, en 1906, une série d'assemblées en faveur de l'amélioration des écoles rurales protestantes.

L'été dernier, le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique s'occupa d'organiser de nouveau des réunions de même genre. Elles eurent lieu à Shawville, à Lachute, à Cowansville, à Inverness, à Richmond, à Ayer's Cliff, à Cookshire et à Huntingdon. Des éducateurs zélés se partagèrent la tâche de traiter devant le peuple la question scolaire sous ses divers aspects, et nous citerons parmi ces amis de l'éducation les noms de l'honorable S. Fisher, du rév. M. Rexford, de MM. Parmelee, Sinclair, J.-C. Sutherland, H. Slater, F.-W. Ray, W.-S. Bullock, W.-F. Vilas, V.-R. Cromwell, W.-H. Walker, Dr W.-L. Shurtleff.

Un mouvement semblable se manifeste au sein des commissions scolaires catholique. Depuis plusieurs années le département de l'Instruction publique désire appliquer à la propagande scolaire les mêmes

méthodes que celles usitées dans le domaine agricole. M. l'inspecteur Vien, au congrès des inspecteurs d'écoles tenu en 1911, montrait combien il importait de nommer des conférenciers chargés de la mission d'éclairer les corps de commissaires sur l'exécution fidèle de leurs fonctions. Dans son rapport de l'an dernier, M. l'Inspecteur général des écoles catholiques parla aussi de l'utilité d'assembler les commissaires pour traiter devant eux la question d'éducation. Les commissaires d'écoles du comté de Laprairie ont couru au-devant de nos désirs et ont été les premiers à donner l'exemple. Grâce à l'intelligente initiative de M. L.-Conrad Pelletier, président de la commission scolaire de la ville de Laprairie, ils se sont réunis à ce dernier endroit. M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles, y représenta le département de l'Instruction publique, et l'assemblée fut un succès.

Deux autres réunions semblables ont eu lieu récemment dans le district d'inspection de M. l'inspecteur Miller. Sur son invitation et grâce à son zèle, au-delà de cent commissaires d'écoles des comtés de Brome et de Mississiquoi se sont rassemblés à Farnham, et presque autant de commissaires du comté de Shefford à Waterloo. Les curés de ces comtés s'étaient joints à leurs paroissiens et le Surintendant de l'Instruction publique, présent à ces deux conventions, fut heureux de constater les bonnes dispositions et le zèle des congressistes en faveur de l'œuvre de l'éducation.

Nous formons le vœu de voir ce mouvement patriotique pour les conventions régionales se propager de comté en comté, afin de donner une intensité plus grande à notre propagande éducative pour bien renseigner les commissaires d'écoles sur leurs devoirs et le peuple lui-même sur la large part qu'il doit prendre au progrès scolaire. Par suite et naturellement, le département de l'Instruction publique aurait son corps de conférenciers éducateurs, comme l'agriculture a ses missionnaires et ses propres conférenciers.

ECOLES NORMALES

L'an passé, 708 élèves ont suivi les cours de pédagogie dans les écoles normales catholiques—154 élèves-maîtres et 654 élèves-maîtresses. Sur ce nombre, 421 ont obtenu leur brevet de capacité, dont 84 garçons et 337 filles. Les écoles d'application ont été fréquentées par 1297 enfants.

L'école normale MacDonald à Ste-Anne-de-Bellevue comptait 144 élèves. Sur ce nombre 134 ont obtenu leur diplôme d'enseignement.

Deux nouvelles écoles normales de filles sont entrées en activité en septembre dernier, l'une à Saint-Hyacinthe, sous la direction des sœurs de la Présentation de Marie, et l'autre à Joliette sous la direction des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame; et cela porte à douze le nombre des écoles normales catholiques, dont dix pour l'Instruction des élèves-maîtresses et deux pour celle des élèves-maîtres.

L'Inspecteur général des écoles catholiques a, durant le cours de l'année, visité, pour la première fois depuis sa nomination, les écoles normales de la province. Une inspection de ce genre était désirée depuis plusieurs années et devra produire un excellent effet à plusieurs points de vue.

Il nous fait plaisir de constater qu'à Valleyfield l'école d'application, jusqu'alors imparfaitement organisée, a été définitivement établie sur des bases telles, dit le Principal de l'école normale, qu'il ne peut plus être question d'appréhensions pour l'avenir. Nous remercions les commissaires d'écoles de cette ville d'avoir favorablement accueilli la proposition de placer à la charge de l'école normale l'enseignement des petites filles du quartier où se trouve située cette institution. L'école d'application comprend maintenant sept salles pourvues de tous les accessoires nécessaires au fonctionnement d'une école, et les élèves-maîtresses y vont enseigner une heure par jour pendant quatre stages de quinze jours consécutifs chaque année.

Dans son rapport, Mgr le principal Baril fait la remarque qu'à l'école normale des Trois-Rivières l'usage paraît vouloir s'établir de plus en plus parmi les jeunes filles du district de venir passer plus d'une année dans cette institution. Nous devons nous en réjouir, car c'est pour obtenir un résultat de cette sorte que, depuis nombre d'années, les directeurs de ces écoles de pédagogie ont travaillé avec grand zèle.

Si la minorité protestante de la province est satisfaite de l'excellent enseignement donné à l'école normale MacDonald, il nous fait plaisir de témoigner que, dans les écoles normales catholiques, s'exécute aussi un travail sérieux pour donner aux élèves une solide formation professionnelle. Les principaux rivalisent de zèle et s'efforcent, soit par l'établissement de cercles pédagogiques, comme à Hull et à Valleyfield, en 1911, soit par d'autres moyens que leur suggèrent leur esprit d'initiative et leur dévouement éclairé, de rendre le séjour des élèves à l'école aussi fructueux que possible. Il y a dans ces maisons une vie pédagogique intense. Lorsque tous les parents auront compris à quel point il importe de prolonger, pendant trois ans, la durée des études de leurs enfants à l'école normale, les personnes qui s'intéressent au succès d'une solide éducation pourront se réjouir à la pensée que le gouvernement ne pouvait faire mieux que de placer, sous la tutelle toute de dévouement des communautés enseignantes, ces institutions qui sont autant d'avant-postes destinés à protéger l'enseignement chrétien contre les partisans de l'école irréligieuse.

LES CAISSES SCOLAIRES

Nous mentionnons avec plaisir l'établissement de caisses scolaires dans plusieurs des écoles primaires catholiques. C'est ainsi qu'à Joliette, les clercs de St-Viateur qui dirigent l'école de cette ville ont établi, avec le concours des commissaires, une caisse d'épargne dont les débuts sont encourageants. M. l'inspecteur Bergeron nous informe qu'après 17 mois

d'opération, les élèves avaient en banque une somme de \$1,638. Dans le district d'inspection de M. Lefebvre, les caisses scolaires les plus florissantes sont celles de Saint-Zotique, des villes de Lachine et de Rigaud.

Trois caisses existent dans chacune des municipalités de Granby, de Waterloo et de Farnham, et, comme le disait le frère directeur de l'école de Waterloo, rien n'est plus propre à convaincre les enfants que "l'habitude de l'épargne est un principe de succès et de bonheur".

La commission des écoles catholiques de Montréal exige l'établissement d'une caisse d'épargne dans chacune des écoles placées sous son administration.

REMARQUES GENERALES

Dans 51 comtés de la province, 231 écoles primaires catholiques possèdent des jardins scolaires, et, l'an passé, 6,914 enfants se sont occupés d'horticulture, ce qui fait sur l'année précédente une augmentation de 6 comtés et de 969 élèves.

La construction des bâtiments scolaires a été très active en 1910-11. 291 plans d'écoles ont été approuvés par le Surintendant et une somme de \$1,200,881 a été dépensée à construire ces édifices, ce qui donne une augmentation de \$724,543 sur l'année 1909-10.

Certaines municipalités se distinguent par l'érection d'écoles parfaitement aménagées, superbes même en plusieurs endroits. Nous nous bornerons à citer la générosité de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan. On y a construit une académie de garçons au coût de \$30,000. Cette belle école n'était pas encore complètement terminée, lorsqu'un malheureux incendie vint détruire l'école des filles placée sous la direction des sœurs de Lachine. Quoique la paroisse se fût taxée assez fortement pour la construction de l'académie de garçons, elle souscrivit volontairement et généreusement une autre somme de \$10,000 pour relever le couvent de ses ruines.

M. l'inspecteur général J.-C. Sutherland rapporte que les écoles protestantes de Shawinigan-Falls et de La-Tuque, qui se trouvent situées en dehors des districts réguliers d'inspection, sont soutenues par les compagnies industrielles locales. La "Quebec and St. Maurice Industrial Company" a dépensé environ \$5,000 pour la construction d'une nouvelle école à La-Tuque.

Nous devons aux citoyens de Hull des félicitations spéciales pour la sympathie qu'ils manifestent à leur école normale et à son distingué Principal. L'annuaire de l'institution nous fait connaître les noms de plus de 60 personnes qui, lors de la collation des diplômes, ont offert généreusement comme récompense aux élèves-maitresses, des sommes d'argent, des médailles d'or, d'argent et de magnifiques livres. Nous mentionnerons, outre les membres du clergé, le maire, la commission scolaire et la com-

pagnie électrique de Hull, des hommes de profession et du commerce, des ouvriers, etc. Nous citons ce bel exemple aux villes qui ont l'avantage de posséder des écoles normales.

Nous signalons avec satisfaction l'école ménagère de Sutton (Brome), dont la fondation est due au curé de la paroisse, M. l'abbé O. Martin. La direction de l'institution est confiée aux religieuses de la Présentation de Marie. L'enseignement qui s'y donne est classico-ménager, mais celui du cours ménager proprement dit ne commence qu'avec la cinquième année pour se continuer jusqu'à la huitième inclusivement.

En parlant de cette école ménagère qui reçoit une subvention du gouvernement, M. l'inspecteur Miller cite très à propos cette spirituelle remarque du docteur Jacques Bertillon: "Il est beaucoup moins important pour une femme de connaître l'étude des conquêtes d'Alexandre le Grand que de savoir cuire un plat de haricots, attendu qu'elle n'aura jamais affaire au héros Macédonien, mais qu'elle rencontrera certainement des haricots dans son existence".

Le gouvernement a rendu service à la cause de l'Instruction publique, en acquiesçant à la demande du comité catholique du conseil de l'Instruction publique d'accorder des subventions spécialement aux municipalités rurales qui confient à des instituteurs leurs écoles intermédiaires et académiques de garçons. Les heureux effets de cette utile mesure commencent à se faire sentir. A la dernière réunion du comité catholique, 74 écoles ont demandé, les unes, 43, le titre d'école modèle, les autres, 31, le titre d'académie.

Il y avait, l'année dernière, 29 municipalités scolaires catholiques rurales dans lesquelles les écoles de garçons étaient confiées à des instituteurs laïques, et 35 autres à des instituteurs congréganistes, soit en tout 64.

Le montant payé à chacune de ses municipalités, à même l'allocation de \$10,000 votée par la Législature, s'est élevé à \$153.84.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRUIERE,
Surintendant.

Librairie

Il arrive souvent à l'occasion des Fêtes de Noël et Jour de l'An, qu'un grand nombre de personnes sont embarrassées pour faire leur choix, soit pour les récompenses de fin d'année dans les écoles, ou pour cadeaux, ou étrennes; comme suggestion aux membres du personnel enseignant, nous disons: consultez le catalogue de la "LIBRAIRIE LANGLAIS", pour vous fixer, vous y trouverez toute une variété d'articles, comme images, crèches de Noël, almanachs, livres de prières, chapelets, monture or, plumes-réservoir, médailles, scapulaires, etc., etc.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUEBEC

SESSION DE JUIN 1912

DIPLOMES ACADEMIQUES

MONTREAL

Académie française.—Distinction.—Pitre, Marie-Claudia; Asselin, Aurore; de Vaudreuil, Yvonne; Rivest, Lucile; Senay, Germaine; Lemire, Blanche; Brunet, Delphine; Daigneault, Marie-Vitaline; Choquet, Maximilienne; Grenier, Irma; Martel, Gertrude; Davignon, Stella; Binette, Blanche-Alice; Giroux, Alice; Coulombe, Clara; Gariépy, Eugène; Croteau, Marie-Reine; Denhez, Charles; Cormier, Irène; Robitaille, Maria; Gibeault, Marguerite; Beaugard, M.-Elisabeth; Janelle, Valentine; Veilleux, Joseph-Séraphin; Bodin, Joseph-Marie; Trêhorel, François; Carlé, Jacques; Rouleau, Ernest; Caron, Alphonse; Laudrin, Jean-François; St-Cyr, Donat; Nédélec, Pierre.

Académie française.—Satisfaisant.—Bernard, Fernande; L'heureux, Blanche; Brosseau, Marie-Anne; Mauvieux, Eugène; Smith, Willie.

Académie anglaise.—Distinction.—McLaughlin, Abbie; Mahon, Marg.-Frances; Grenough, Eva-Mary.

Académie française et anglaise.—Distinction.—LeRouzès, Yves-Marie; Robitaille, André-J.; Soreth, Joseph-Adolphe; Crépeau, Conrad; Delanoé, Léon; Allory, Pierre-Marie; Mercier, J.-E.-Dollard; Place, Jean-Alphonse; Diascorn, Jean-Marie; Besnard, Edouard.

Académie anglaise et française.—Distinction.—Paquette, Auguste; Fregret, Jean-François; Dupré, Louis-Arthur; Carey, C.-H.-Josephine.

Académie française et modèle anglaise.—Distinction.—Richard, Marie-Anna; O'Narcy, Marie-Blanche; Pepin, Léa; Palin, Blanche-Aimée; Guéguen, Emile.

QUEBEC

Académie française.—Distinction.—Veilleux, Marie-Desneiges; Gagnon, Maria; Montminy, Amanda; Gagnon, Marie-Eva; Jobin, Alberta; Tardif, Régina; Cloutier, Rose-Alma; Dorval, Marie-Antoinette; Gauvin, Germaine; Rochette, Elzire; Roy, Marie-Camille; Faucher, Marie-Lse-Eulalie; Marchand, Elmira.

Académie française.—Satisfaisant.—Martel, Alphonsine Ouellet, M.-Alice-Victoria.

Académie anglaise.—Distinction.—Gilbert, Maria-Rose-de-Lima.

Académie française et anglaise.—Distinction.—Bergeron, R.-H.-Ernest; Bonnefille, Jean-Bte; Chalendar, André-Firmin; Jeannotte dit Lachappelle, Alcidas; Crocombette, Jules.

Académie française et modèle anglaise.—Distinction.—Moisan, Marie-Germaine; Boucher, Lucienne.

ST-HYACINTHE

Académie française.—Distinction.—Peloquin, Corinthe; Girard, Augustine; Godin, Alice; Picard, Bernadette; Lapointe, M.-Arzêlie; Maynard, Marie-Bl.-Yvonne; Mondou, S.-H.; Giard, Honorine.

Académie française et anglaise.—Grande distinction.—Choquet, Germaine.

Académie française et anglaise.—Distinction.—Archambault, J.-Berthe; Bail, Béatrice.

Académie anglaise et française.—Distinction.—Nadeau, M.-Ange.

Académie française et modèle anglaise.—Distinction.—Beaudry, Madeleine-Marie; Monette, Marie-Théodora; Gobeille, Marie-Augustine-Emilienne; Lévesque, Marie-Pauline; Paré, Marie-Simone.

SHERBROOKE

Académie français.—Distinction.—Chicoine, Antoinette; Lemay, Marie-Antoinette; Boucher, Adèle; Cayouette, Marie-Anne.

Académie français et anglais.—Distinction.—Dupuis, Rosida.

FRASERVILLE

Académie français.—Distinction.—Levasseur, Léopoldine; Morneau, Marie-Odile.

Académie français et modèle anglais.—Distinction.—Coté, Lucienne.

JOLIETTE

Académie français.—Distinction.—Allard, Marie; Beauchemin, Germaine; Comtois, Marie-Rose; Morin, Berthe.

STE-MARIE

Académie français.—Distinction.—Létourneau, Alice.

Académie français.—Satisfaisant.—Dallaire, Mariette; Ferland, Sauveur; Bertrand Dominique.

Académie français et modèle anglais.—Distinction.—Melady, Hélène.

ST-FERDINAND

Académie français.—Grande distinction.—Pelletier, Dora.

Académie français.—Distinction.—Gingras, Yolande; Legendre, Marie-Anna; Routhier, Anna.

Académie français et anglais.—Grande distinction.—Grégoire, Alma.

Académie français et modèle anglais.—Distinction.—Hébert, Rose-Annette.

VILLE-MARIE

Académie français.—Distinction.—Lefebvre, Henriette.

HULL

Académie anglais et français.—Distinction.—Gabaud, Berthe-M.-Marg.; Pasco, Emilie.

NICOLET

Académie français.—Distinction.—Laramée, M.-Florentine; (nom oublié dans la liste des diplômées de 1911).

Le français dans Ontario

M. le Sénateur Belcourt a publié dans l'*University Magazine*, de Toronto, un très fort plaidoyer en faveur de l'enseignement du français dans Ontario. La traduction française de cette étude a été publiée dans le *Devoir* du 30 novembre dernier.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école



Le maître expose la gravure ci-dessus aux élèves qui auront à faire le devoir de rédaction, et il commence la conversation de cette manière.

Maître.—Mes enfants, vous voyez cette image; regardez-la bien attentivement et rendez-vous bien compte de ce qu'elle représente. *Écoutez bien tout ce qu'elle vous dit. (Laissez un peu de temps aux élèves pour observer).* Voyons, André, pouvez-vous me dire ce que vous voyez?

André.—Monsieur, je vois *des enfants qui jouent*.

Maître.—Oui; c'est bien le sujet; mais l'image ne vous *dit-elle* pas autre chose? Vous, Philippe, qu'en dites-vous?

Philippe.—Monsieur, on voit que c'est l'hiver.

Maître.—Et comment le voit-on?

Philippe.—Les enfants sont habillés chaudement; ils ont des mitaines, des bonnets de laine et des chaussures pour le froid.

Maître.—Voilà qui est bien; mais vous ne considérez que les personnes.

Voyons, Jean, parlez-nous des choses qui nous *disent* que c'est l'hiver.

Jean.—M., il y a un bonhomme de neige, puis il y a une petite fille qui est assise sur un traîneau. . . .

Maître.—Et puis encore? Vous, Arthur?

Arthur.—M., les petits arbres qui sont derrière le bonhomme de neige, n'ont pas de feuilles. On voit aussi deux petits garçons au loin qui jouent à se tirer des pelotes de neige.

Maître.—C'est très bien, mes enfants. Vous avez bien nommé toutes les choses que l'on voit sur l'image, mais vous n'avez peut-être pas pensé aux idées que ces choses-là peuvent vous faire venir à l'esprit en réfléchissant. Par exemple, est-ce une bonne chose que la neige? Qu'en pensez-vous, André.

André.—Oh! oui, Monsieur! on a du plaisir à jouer comme les enfants de l'image; on fait des bonshommes, on fait des batailles à coups de boules de neige, on glisse en traîneau.

Maître.—La neige n'a-t-elle pas un avantage plus important que ceux-là? C'est Philippe qui va le dire; la neige fait-elle du bien à la terre?

Philippe.—Oui, M., elle la protège, et elle empêche le froid de geler les racines des plantes et de l'herbe.

Maître.—Voilà une bonne réponse. S'il n'y avait pas de neige pendant l'hiver, le froid gèlerait la terre si profondément qu'il faudrait beaucoup de temps pour qu'elle dégèle au printemps, et la saison des travaux des champs, déjà si courte, ne serait plus assez à bonne heure pour que les semences eussent le temps de germer et de produire la récolte avant l'hiver suivant. La neige est donc un don précieux de la Providence comme tout ce qu'elle nous envoie quand nous savons l'apprécier.

Maintenant si nous voulions parler un peu de ce que font les enfants, il faudrait leur donner des noms. Voyons, que fait le plus grand des garçons? Vous, Jean, répondez?

Jean.—Monsieur, il plante un bâton dans le bonhomme de neige.

Maitre.—Oui, mais dans quelle intention? Regardez-bien la place où il plante le bâton, et la direction de ce dernier.

Jean.—M., le bâton à l'air d'être tenu à la main par le bonhomme.

M.—Voyez-vous la main?

Jean.—Non, M., mais si elle était faite, elle serait à la place où est planté le bâton.

M.—C'est cela, vous avez parfaitement répondu en garçon qui se rend compte de ce qu'il voit. . . . Eh bien! nous appellerons le plus grand garçon *Antoine*. Ensuite dites-moi ce que fait l'autre garçon à la gauche d'*Antoine*.

Arthur.—Monsieur il regarde faire *Antoine*.

Maitre.—Oui, et qu'a-t-il dans les mains? que faisait-il avant de s'arrêter-là?

Arthur.—M., il tient dans ses mains la corde du traîneau dans lequel il promène sa petite sœur.

Maitre.—Nommons celui-ci *Edouard*, et sa petite sœur *Juliette*. Puis il y a encore une petite fille à la droite d'*Antoine*; nous l'appellerons *Jeanette*; dites-moi ce qu'elle fait, ce qu'elle semble penser.

Arthur.—Elle regarde *Antoine*, les deux mains dans son manchon; elle semble admirer le bonhomme.

Maitre.—Et le bonhomme lui-même est-il admirable? le trouvez-vous bien?

André.—M., s'il n'y avait pas les trous qui représentent les yeux, le nez, la bouche, on ne saurait pas bien que c'est un bonhomme.

Maitre.—Est-ce que les proportions du corps et de la tête ne sont pas bonnes? Si un homme se cachait dans une grande peau d'ours, est-ce qu'il ne ressemblerait pas à ce bonhomme?

André.—Oui, monsieur.

Maitre.—Eh bien! sans que vous vous en rendiez bien compte, vous avez vu cela aussi et cela vous a aidé à dire que la neige entassée par *Antoine* forme un bonhomme. Mais éloignons-nous de ce bonhomme de neige; nous pourrions avoir froid en restant trop longtemps à le considérer de près. Il y a encore deux petits garçons dans l'image, s'occupent-ils du bonhomme d'*Antoine*?

Philippe.—Non, M., ils sont loin et s'amuse à tirer des pelotes de neige.

Maitre.—Comment voyez-vous qu'ils sont loin.

Philippe.—M., ils paraissent plus petits et puis si l'on regarde leurs pieds à terre, on voit qu'ils sont très éloignés de ceux des autres enfants.

Maitre.—Voilà une très bonne réponse, mon Philippe, et qui montre que vous savez voir. Nous appellerons celui qui a lancé la boule de neige *Alfred* et celui qui a peur de la recevoir, *Georges*.

Après tout ce que vient de nous dire cette image, je pense que vous seriez capable de faire un bon travail de rédaction, et afin de vous rendre

la chose plus facile, je vais vous donner un canevas qui vous servira de guide. Prenez-le par écrit.

CANEVAS. — C'est l'hiver — les arbres — le froid terrible aux plantes — la neige protectrice et bienfaisante — les enfants — leurs vêtements — ils jouent sans crainte du froid — le bonhomme d'Antoine — les autres enfants: Jeannette, Edouard, Juliette, le traîneau — plus loin Alfred et Georges — ce qu'ils font — réflexion sur l'air vif et pur de l'hiver — n'oubliez pas une pensée pour ceux qui souffrent du froid.

Avec ce canevas, les élèves peuvent certainement faire un devoir convenable et après que leur travail aura été fait et corrigé, on le comparera avec eux au texte ci-dessous:

UNE SCÈNE D'HIVER

C'est pendant l'hiver; les arbres sont entièrement dépouillés de leurs feuilles, le froid piquant semble vouloir tout détruire; mais la belle et bonne neige blanche couvre la terre d'un chaud manteau et protège la racine des plantes et de l'herbe contre la gelée qui les ferait périr. Les enfants bien chaussés, vêtus de bons capots, gantés de grosses mitaines et coiffés de chauds bonnets de laine, jouent au grand air et bravent le froid qu'ils ne craignent nullement.

Antoine a fait un gros bonhomme de neige qui ressemble à un énorme ours blanc; mais avec l'air moins terrible. Pour lui donner un air menaçant Antoine lui plante un bâton à la place de la main qui n'existe pas. Il ne réussit pourtant pas à le rendre effrayant, car la petite Jeannette, les deux mains dans son chaud manchon admire en souriant le bonhomme d'Antoine et ne paraît pas en avoir peur. Edouard qui promenait en traîneau la petite Juliette et sa poupée, s'est arrêté aussi à considérer l'œuvre d'Antoine et a l'air de juger et d'apprécier. Plus loin Alfred et Georges se réchauffent en faisant la guerre à coups de boules de neige; Alfred en a lancé une et regarde si elle va atteindre le but. Mais Georges se penche pour l'éviter et se prépare à répondre à son tour. Rien n'est plus agréable ni meilleur pour la santé, qu'une bonne partie au grand air vif et pur de l'hiver, lorsqu'on est bien chaudement protégé par de bons vêtements. Mais aussi combien l'hiver est terrible pour les enfants pauvres et combien plus agréable est pour eux le printemps qu'ils ont hâte de voir venir!

— Tous les enfants, évidemment, ne s'exprimeront pas également bien; mais tous devront avoir fait quelque chose, ne fût-ce que quelques phrases qui diront ce qu'ils ont vu dans l'image. Dans la rédaction, comme dans tous les autres travaux d'école, c'est l'effort de l'élève qui importe, et c'est toujours cet effort, si maladroit qu'il faut savoir trouver pour débiter et avoir ensuite une chance de faire accepter avec agrément la correction qui aidera à faire mieux.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

Leçon d'anglais

D'APRES LA METHODE NATURELLE

1. How many boys do you see in the picture? *or* In the picture how many boys do you see? I see one boy in the picture.
2. How many women do you see in the picture? I see one woman in the picture.
3. How many men do you see in the picture? I see one man in the picture.
4. How many persons do you see in the picture? I see three persons in the picture.
5. Who are the persons? They are a man, a woman, and a boy.
6. How many persons are standing? Two are standing.
7. How many are sitting? One is sitting.
8. Which persons are standing? The man and the woman are standing.
9. Which person is seated? The boy is seated.
10. On what is he sitting? He is sitting on a chair.
11. Opposite the boy and near the man's right side what is there? Opposite the boy and near the man's right side there is a camera.
12. What is a camera? A camera is an instrument used for taking pictures by means of light.
13. On what is the camera mounted? It is mounted on a support called stand.
14. Can the camera be raised? Yes, it can be raised.
15. How can it be raised? It can be raised by turning the wheel which you see in the picture.
16. Can the camera be lowered? Yes, it can be lowered.
17. How can it be lowered? It can be lowered by turning the wheel which you see in the picture.
18. Does the camera always remain at the same height? No, the camera does not always remain at the same height?
19. Can it be raised or lowered at will? Yes it can be raised or lowered at will.
20. How can it be raised or lowered? It can be raised or lowered by turning the wheel which you see in the picture.
21. What is a stand by which a camera or any other instrument may be raised or lowered called? It is called an adjustable stand.
22. Taking pictures with a camera by means of light is called what? Taking pictures with a camera by means of light is called photography.
23. What is a man who takes pictures with a camera called? He is called a photographer.



24. What is the man that you see in the picture? He is a photographer, I suppose.

25. How do you know that the man is a photographer? I don't really know that the man is a photographer but I suppose he is one, because he is taking the boy's picture with a camera.

26. When the picture is finished what will it be? When the picture is finished it will be a photograph.

27. What is the photographer doing with the index-finger of the left hand? With the index-finger of the left hand he is showing the boy where to look.

28. Where is he telling the boy to look? He is telling him to look at the center of the lens.
29. Where is the lens? It is in the circular frame which projects from the camera.
30. What is the lens made of? It is made of glass.
31. Can you see the lens? No, I can't see it?
32. Why can you not see the lens? I cannot see it because the side of the camera in which it is, is not turned towards me.
33. Which way is it turned? It is turned towards the boy.
34. Is the boy looking at the lens? Yes, he is looking at the lens.
35. Is he looking at it attentively? Yes, he is looking at it very attentively.
36. Tell how the boy is looking at the lens? He is looking at it with a fixed look. He is looking at it with a stare. He is staring at it.
37. Name the different articles of clothing the boy has on. He has on a pair of boots, a pair of stockings, a pair of knee-trousers, a shirt, a coat, a collar and a big bow of ribbon.
38. How do you know that he has on a shirt? I suppose that he has on a shirt because I can see the cuffs.
39. Are the cuffs which you see a positive proof that the boy has on a shirt? No, they are not a positive proof that he has a shirt on.
40. Where are the boy's hands? They are resting one on each knee.
41. Against what is the boy's head resting? It is resting against a head-rest.
42. To what is the head-rest fixed? It is fixed to the back of the chair.
43. Can it be moved up or down at will? Yes it can be moved up or down at will.
44. What kind of head-rest is it? It is an adjustable head-rest.
45. Above what does the head-rest rise? It rises above the back of the chair to which it is fixed.
46. What is the object of the head-rest? Its object is to keep the boy's head immovable, *or* fixed in one position, *or* steady in one position.
47. Does the boy look natural? No he does not look natural.
48. How does he look? He looks stiff, afraid to move, as if he was staring at a ghost, *or* a wild animal
49. Will the picture look natural? No it will not look natural.
50. Why will it not look natural? Because the boy does not look natural?
51. Why does not the boy look natural? He does not look natural because he is afraid the picture will not be a good one, because he was told to look steadily at a given point and he is staring at it, because the support against which he is resting his head keeps it too stiff; because his hands are on his knees.

52. What have you to say of the boy's hair? It is neatly brushed.
53. On which side is it parted? It is parted on the left side.
54. What relation is the woman to the boy? She is his mother, I suppose.
55. What has she on over her gown? She has a shawl on over her gown.
56. At whom is she looking? She is looking at the photographer.
57. What is the expression on her face? It is one of mingled admiration and amusement at the things which he is saying to the boy.
58. State what clothes the photographer has on. He has on, shoes, stockings, trousers, a shirt, a collar, a necktie and a coat.
59. Is the coat buttoned or unbuttoned? It is unbuttoned.
60. What have you to say of his hair? His hair is thick. *Or,* He has a thick head of hair.
61. Has he a beard? No, he has no beard.
62. Has he a moustache? Yes, he has a moustache.
63. Is he serious or smiling? He is smiling.
64. What kind of smile has he on? He has on a professional smile, a business smile, a photographer's smile, a mechanical smile, a smile made to order, an ever-ready smile, a hackneyed smile.
65. What do you think, is he saying to the boy? I imagine he is saying something like this, don't move, but don't be stiff, look at this spot, but don't stare at it, look pleasant, it is not hard, see how pleasant I look.
66. Describe the picture in a few brief sentences. In the picture there are a man, a woman, and a small boy. The man, who is a photographer, is standing quite close to a camera, opposite to which the boy is seated on a studio chair. The photographer, an ever-ready smile on his countenance, is pointing out with his left hand where the boy should look, while the latter, a hand on each knee, his head pressed rigidly against the head-rest which rises above the back of the chair, is gazing with a frightened stare at the spot indicated. The man, while showing the boy where to look and telling him not to move, is, at the same time, advising him not to stare, to be less rigid in his pose, and to try and look pleasant, holding himself up as a shining example of what a nice pleasant expression should be. The boy hears the little speech, he knows that the photographer is telling him to do things which are contradictory; how can he look fixedly at the spot and not stare at it? how can he abstain from moving and yet be easy and natural in his pose? how can he keep his head pressed against an iron head-rest, stare at one spot and look pleasant like the grinning photographer? He does the things which are easy: he takes a stiff pose and stares as hard as he can; in the photograph he will look as if he had seen a ghost. The woman who is evidently the boy's mother is watching and listening to the photographer with mingled feelings of admiration and amusement.

ANGLICISMES

ANGLICISMES	EQUIVALENTS FRANÇAIS
<i>Bolt</i>	<i>Boulon</i> .
On ne mettra pas de clous, on mettra des <i>bolts</i>	On ne mettra pas de clous, nous nous servirons de <i>boulons</i> .
<i>Bolt</i>	<i>Course</i> .
Je t'assure que j'en ai pris une <i>bolt</i>	Je t'assure que je viens d'en prendre une <i>course</i> .
<i>Bolter</i>	<i>Boulonner</i> (assujettir, fixer au moyen de boulons)
<i>Bolter</i>	<i>Se dérober</i> (en parlant d'une personne), <i>abandonner son parti</i> dans un moment critique et généralement, <i>fuir, se sauver, décamper, s'esquiver</i> .
Le ministère croyait pouvoir compter sur tous ses partisans, mais plusieurs ont <i>bolté</i>	Le ministère croyait pouvoir compter sur tous ses partisans, mais plusieurs <i>se sont dérobés</i> .
Quand le voleur a aperçu l'homme de police, je te dis qu'il <i>boltaït</i>	Quand le voleur a aperçu l'homme de police, je te dis qu'il <i>décampait</i> .
<i>Bolter</i>	<i>S'emballer</i> , faire un écart (en parlant d'un cheval); en t. de manège, <i>se dérober</i> .
C'est un bon cheval, mais un rien le fait <i>bolter</i> .	C'est un bon cheval, mais pour un rien, il <i>s'emballé</i> .
<i>Bolter</i>	<i>Se hâter, courir, travailler vite, faire beaucoup d'ouvrage</i> .
Pour rentrer tout not' foin, il a fallu <i>bolter</i>	Pour rentrer tout notre foin, il a fallu <i>se hâter, travailler vite</i> .
J'ai vu passer l'express, ça <i>boltaït</i>	J'ai vu passer le train express, il filait grande vitesse.
<i>Bolteur</i>	<i>Lâcheur</i> , celui qui abandonne son parti, ses amis, dans un moment critique.

LE COMITE DU BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS.

Leçon de choses

LE SEL

Matériel.—Sel blanc.—Sel gris.—Salière.—Tube.—Lampe à alcool. Images: marais salants.

Maît. Voici quelque chose dans cette assiette. Prenez-en chacun (ou chacune) un peu et goûtez.—*E*.—*M*., c'est du sel.—*M*.—Savez-vous d'où il vient?—*E*.—Maman l'achète chez un marchand.—*M*.—Ce marchand l'a fait venir du bord de la mer. Vous savez que l'eau de la mer contient une grande quantité de sel; c'est pour cela qu'on ne peut la boire. Tous les jours, à l'heure de la marée, la mer s'avance sur le rivage et se retire quelques heures après. On a imaginé de creuser des bassins assez profonds que la mer remplit d'eau et qu'elle laisse pleins en se retirant. (*Image*). Cette eau disparaît peu à peu; elle s'évapore, comme celle des flaques de

la cour quand il a plu.—*E.*—Oui, *M.*, c'est le soleil qui la pompe.—*M.*—Précisément; et on trouve au fond du bassin du sel gris comme celui-ci. Je le crouvre d'eau. Je vais laisser l'assiette sur la fenêtre de la classe; vous regarderez, avant quatre heures, ce qu'elle contient. Ce gros sel est employé pour la cuisine; on le conserve dans des pots de terre ou des boîtes en bois. Voici du sel plus fin qu'on met sur la table dans de petites salières de verre comme celle-ci. Pour l'obtenir, voici comment on procède; je verse dans ce tube de l'eau et du sel. Je fais chauffer sur la lampe. L'eau s'évapore. Ce qui reste au fond du tube, c'est du sel très fin et très blanc. Savez-vous prendre du sel dans la salière? Les enfants bien élevés font ainsi (le faire avec la petite pelle ou la pointe du couteau) et jamais avec leurs doigts. A quoi sert le sel?—*E.*—On en met dans la soupe, les sauces, les omelettes, les pommes de terre.—*M.*—Oui, on en met dans presque tous les aliments. Nous les trouverions fades sans cela. Avec le sel on conserve aussi la viande, le poisson, les légumes. Certaines eaux de source en contiennent beaucoup. Ces eaux fortifient les petits enfants et même les grandes personnes qui en prennent des bains.

RESUME.—Le sel vient des marais salants au bord de la mer. Il sert à assaisonner les aliments, à conserver la viande, le poisson, les légumes. On prend des bains salés qui fortifient. (Copier et dicter.)

DESSIN.—Une boîte à sel.—Une salière de verre.

COMPLIMENTS ET LETTRES DE NOUVELLE ANNEE

Dans le cours du mois de décembre, il est d'usage, dans la plupart des écoles, de consacrer quelques jours à l'étude des *compliments* et à la rédaction des lettres de *bonne année*. Nous tenons à respecter une tradition chère aux enfants et nous ajoutons aujourd'hui à nos exercices scolaires quelques conseils relatifs à cette question d'actualité.

Pour ce qui regarde les compliments, nous croyons devoir recommander aux maîtres de ne point faire apprendre à leurs plus jeunes élèves de longues pièces de vers, auxquelles les pauvres petits ne comprennent rien le plus souvent, mais qu'ils débitent impertubablement, d'un bout à l'autre comme des phonographes vivants.

Nous disons *impertubablement!* à moins cependant que la mémoire faisant défaut, tout à coup, le harangueur reste à *quâ* au beau milieu du morceau. Nous savons bien que dans ce cas, le malheur n'est pas grand: la personne complimentée se hâte d'embrasser et de féliciter l'enfant pour le tirer d'embarras.

Choisissons donc nos compliments en vers parmi les plus simples et les plus courts. En voici quelques modèles:

I

Je ne suis qu'un petit enfant;
On n'est pas bien riche à mon âge
Mais pour tes étrennes, maman,
Je te promets d'être bien sage.

II

"Cher papa, chère maman,
 De votre petit enfant,
 En ce beau jour des étrennes,
 Recevez le compliment.
 De vos soins et de vos peines,
 Je garde le souvenir.
 Je veux bien vite grandir,
 En taille comme en sagesse,
 Et vous prouver qu'avec tendresse,
 Pour que Dieu puisse le bénir,
 Votre enfant saura vous chérir".

A UN PERE

Mon très cher père, un nouvel an commence:
 Qu'il t'apporte santé, prospérité, bonheur!
 Que l'Eternel te récompense.
 Tu verras augmenter mon ardeur pour l'étude,
 Comme pour moi, sans cesse augmente ta bonté.
 Je veux payer tes soins et ta sollicitude,
 Par mon obéissance et ma docilité.

Certes, la rime n'est pas riche et le style n'en est pas très éloquent, mais cela présente l'avantage de pouvoir être appris en peu de temps et de pouvoir être compris par tous les enfants. Et puis, en un jour de nouvelle année, on est si indulgent.

CONTRAT DE NOUVEL AN

Je soussigné le cher Bébé,
 D'un côté,
 Par les présentes, je m'engage,
 Ce nouvel an et le suivant,
 A toujours être un bon enfant
 Doux et sage comme une image,
 Bien gentil, bien obéissant
 Envers mon brave petit père
 Et ma bonne petite mère,
 Ici présents, qui m'aiment tant,
 Et que je chéris et vénère.
 Les chers susdits, d'autre côté,
 Sans limiter leur liberté,
 Veulent bien, par pure bonté,
 A leur Bébé faire promesse
 De lui conserver leur tendresse,
 Et de lui donner en retour
 De son zèle et de son amour,
 Chacun deux bons baisers par jour.
 Reçu quatre baisers d'avance
 Don't quittance et reconnaissance,
 Ce premier jour de l'an signé
 Et de ma griffe parafé.

BEBÉ.

DEGRE INFERIEUR

Bien aimés parents,

Bonjour et bonne année à ceux que j'aime et que je vénère. Santé, bonheur et prospérité à mes parents chéris. Que le ciel leur soit propice. Qu'ils soient heureux par leur enfant qui promet d'être toujours sage, obéissant, soumis et docile.

Tels sont les vœux et les promesses sincères de

Votre fils affectionné

X

Mon cher oncle,

Je vous aime beaucoup et je demande chaque jour pour vous une santé florissante, un bonheur parfait. Soyez heureux. Je veux participer à votre bonheur par ma conduite, mon application et ma soumission.

Que le ciel vous conserve longtemps à l'amour de

Votre neveu aimant,

X

Bien cher parrain,

Mon cœur déborde de joie en cet heureux jour du nouvel an, car je puis vous redire une bonne fois combien je vous aime et combien je voudrais vous voir jouir d'un bonheur parfait. Je vous promets de faire tout mon possible pour que vous soyez content de moi. Acceptez mes vœux sincères en embrassant bien fort.

Votre filleul aimant,

X.

Chers parents,

Comme vous soignez mon petit frère, ainsi vous m'avez soigné quand j'étais tout petit. Combien vous avez été bons pour moi! Merci, chers Parents, et comme je vais vous aimer tous les jours de ma vie!

Petit Jésus, bénissez mon père, bénissez ma tendre mère. Aidez-les dans leurs travaux. Soulagez-les dans leurs peines. Eloignez d'eux la maladie. Faites de moi un enfant docile, instruit, pieux et sage, afin que mes parents soient contents et heureux.

Voilà, chers Parents, les souhaits de bonne année de votre fils chéri.

X.

DEGRE MOYEN

Bien chers Parents,

Bonne, sainte et heureuse année à vous deux, père et mère chéris. Je vous souhaite du plus profond du cœur un bonheur sans mélange, une félicité parfaite, une prospérité constante.

Je veux par ma conduite et mon application, par ma soumission et mon obéissance, vous faire oublier les torts que j'ai eus envers vous. Si votre bonheur dépend de moi, vous serez heureux, je vous le promets en vous embrassant de tout cœur.

Votre fils affectionné,

X.

Chers Grands Parents,

Dans sa prévoyance infinie, Dieu a mis entre l'enfance et la vieillesse un lien mystérieux: c'est un sentiment profond d'amour pour les pères et mères de mes parents. Je vous aime, Grands Parents chéris, je vous respecterai et vous vénérerai toujours. Je vous souhaite une vie longue, exempte de soucis et de contrariétés. Je le demande pour vous au Ciel qui exauce toujours les prières des enfants quand elles partent d'un cœur aimant comme celui de

Votre petit-fils attaché,

X.

DEGRE SUPERIEUR

Bien chers Parents,

Au moment où luit l'aurore d'une nouvelle année, il semble que notre cœur vive d'une nouvelle vie, toute d'amour pour ceux qui nous sont chers, toute de reconnaissance pour nos bien-faiteurs.

A qui donc iraient et cet amour et cette reconnaissance si ce n'est à mes parents chéris, à ceux qui me comblent de leur tendresse, qui me donnent et me font donner une éducation excellente et une instruction solide, à ceux qui versent dans mon cœur la science et la vertu ?

C'est à eux qu'en ce beau jour j'apporte mes vœux les plus sincères pour leur santé et leur bonheur. C'est à eux que je fais amende honorable de mes fautes, à eux que je demande pardon de mon inconduite, à eux que je promets d'être soumis et obéissant.

Agréez mes vœux et mes promesses, ils partent d'un cœur qui vous aime tendrement.

Votre fils chéri.

X.

GEOGRAPHIE PRATIQUE

LES SEPT NOUVEAUX COMTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Au cours de sa session de 1911-12, la Législature de Québec, sur la proposition de Sir Lomer Gouin, a créé sept nouveaux comtés ou collèges électoraux. Cette nouvelle délimitation n'affecte pas les soixante-cinq divisions électorales établies en 1867 au point de vue fédéral.

Voici comment ces nouvelles divisions provinciales ont été tracées et les anciennes remaniées en vue des premières:

Le Comté de Beauce

Ce comté est borné, vers le nord et le nord-est, par le comté de Dorchester, vers le nord-ouest, par les comtés de Mégantic et de Lotbinière, vers l'est, par la ligne frontière, et vers le sud-ouest par le comté de Frontenac.

Ce comté, ainsi borné, comprendra désormais les cantons Tring, Broughton, Metgermette Nord, Metgermette Sud, Linière, Shenley, Jersey, tous au complet, les lots numéros 15 à 29, inclusivement, de chacun des rangs I, II et III du canton Marlow, et les lots 45 à 83, inclusivement, du rang "Chemin Kennebec", même canton; les seigneuries de St-Joseph, d'Aubert Gallion, de Ste-Marie,—moins la partie nord d'icelle qui est comprise dans la paroisse de Ste-Marguerite, —de Vaudreuil et de l'Isle,—moins les parties de l'est d'icelles seigneuries comprises dans la municipalité de St-Benjamin.

Le comté de Beauce, ainsi décrit, renferme les paroisses de St-Victor de Tring, St-Ephrem de Tring, Sacré-Cœur de Jésus, St-Elzéar de Linière, Ste-Marie, l'Enfant-Jésus, St-Joseph, Des Saints Anges, St-Frédéric de Beauce, St-François, St-George, St-Benoit Labre, St-Côme de Kennebec, St-Honoré de Shenley, St-Théophile, St-Zacharie, parties des paroisses de St-Pierre de Broughton, St-Séverin, St-Evariste de Forsyth, St-Martin de Tours, les villages de l'Est, de St-George de Beauce, St-Ephrem de Tring, St-Joseph et Sacré-Cœur de Jésus, et la ville de Beauceville.

Le Comté de Compton

Le comté de Compton comprendra désormais les cantons Hereford et son augmentation, Compton, Clifton, Auckland, Emberton, Eaton, Newport, Ditten, Westbury, Bury, Hampden et Lingwick, tous au complet.

Ce comté, ainsi formé, renferme les paroisses de St-Henri de Hereford, St-Vincent de Hereford, St-Thomas de Compton, Ste-Hedwidge, St-Malo, St-Isidore d'Auckland, La Décollation de St-Jean-Baptiste, St-Camille de Cookshire, St-Pierre de Dittton, St-Paul de Scottstown, Ste-Marguerite de Lingwick, parties des paroisses de St-Herménégilde, St-Edmond, St-Wilfrid de Barnston, St-Martin de Martinville, St-Stanislas de Kotska, Notre-Dame-des-Bois de Chesham, St-Louis de Westbury, St-Gabriel de Stratford, les villages de Compton, Waterville, Sawyer-ville, les villes de Cookshire, de Scottstown et la partie de la municipalité d'Ascot Corner, comprise dans les cantons Eaton et Westbury.

Le Comté de Frontenac

Ce comté de Frontenac est un des nouveaux qui viennent d'être formés. Il est formé de parties détachées des comtés de Beauce et de Compton et se compose des cantons Price, Adstock, Forsyth, Lambton, Aylmer, Dorset, Gayhurst, Risborough, Spalding, Ditchfield et une partie de Marlow, tous du comté de Beauce, et des Cantons Whitton, Winslow, Marston, Chesham, Clinton et Woburn, tous du comté de Compton.

Ce comté ainsi formé comprend les paroisses de St-Méthode d'Adstock, St-Vital de Lambton, St-Gédon de Beauce, Ste-Martine de Courcelles, St-Sébastien, St-Samuel, St-Romain de Winslow, St-Alphonse de Winslow, Ste-Cécile de Whitton, Ste-Agnès de Mégantic, St-Léon de Marston, St-Zénon de Piopolis, St-Augustin de Woburn, St-Ludger, toute la partie de Notre-Dame-des-Bois de Chesham comprise dans le canton Chesham, la ville de Mégantic, le village de Spring-Hill, la partie de St-Evariste de Forsyth comprise dans le canton Forsyth et celle de St-Martin de Tours comprise dans le canton Dorset.

Le Comté de Laval

Ce comté est un de ceux qui, par suite du démembrement d'Hochelega, a été augmenté. Il comprend maintenant l'île Jésus et les îles les plus rapprochées situées, en tout ou en partie, vis-à-vis du susdit comté, excepté l'île Bizard, puis dans l'île de Montréal, la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, y compris les municipalités qui s'y trouvent; la paroisse de la rivière des Prairies, y compris les municipalités qui s'y trouvent; la paroisse de St-Léonard de Port-Maurice, y compris les municipalités qui s'y trouvent; la paroisse de la Longue-Pointe, y compris le quartier Longue-Pointe de la cité de Montréal, la municipalité de St-Jean-de-Dieu, et les municipalités qui s'y trouvent; la paroisse du Sault-au-Récollet y compris les municipalités qui s'y trouvent; le quartier Bordeaux et le quartier Ahuntsic de la cité de Montréal; le tout suivant leurs limites actuelles; et, enfin, la partie nord-ouest du quartier St-Denis de la cité de Montréal, bornée par les quartiers Ahuntsic et Bordeaux, le milieu de l'avenue Baby, le milieu du Boulevard St-Laurent, le milieu de la rue Isabeau, les limites nord-est du quartier Laurier de la dite cité, jusqu'au milieu de la rue Daniel (ancienne rue Bélanger), le milieu de la rue Daniel (ancienne rue Bélanger) et son prolongement jusqu'au quartier Rosemont et la paroisse du Sault-au-Récollet.

Le Comté de Maisonneuve

Ce comté est nouveau. Formé par le démembrement d'Hochelega, il comprend les quartiers de Lorimier, Rosemont et Hochelega de la cité de Montréal, ainsi que la ville de Maison-neuve, avec en plus, la partie du quartier Ste-Marie de la cité de Montréal, portant le numéro 172 du cadastre du village incorporé de la Côte de la Visitation, suivant leurs limites respectives actuelles.

Le Comté de Montcalm

Ce comté a été un peu modifié par le remaniement. Il est borné au nord-est par le comté de Joliette, au sud par les comtés de l'Assomption et de Terrebonne, au sud-ouest par les comtés

de Terrebonne, Labelle, Ottawa et Pontiac, et au nord par la ligne de partage des eaux divisant le bassin du fleuve St-Laurent de celui de la baie d'Hudson.

Ce comté ainsi borné, comprend les paroisses de St-Jacques l'Achigan, St-Alexis, St-Esprit, St-Liguori, Ste-Marie Salomé, Ste-Julienne, les cantons Rawdon, Chertsey, Chilton, Laussier, Archambault, Rolland, Nantel, des rangs 8 et 9 du canton Lynch, la partie des cantons Kilkenny et Wexford non comprises dans les paroisses de St-Hippolyte, Ste-Adèle et Ste-Marguerite du lac Masson, lesquelles paroisses appartiennent au comté de Terrebonne, ainsi que tout le territoire non organisé compris dans les bornes ci-dessus décrites.

Le Comté de Dorion

Ce comté est un des nouveaux de Montréal créés par le démembrement d'Hochelaga. Il comprend, dans la cité de Montréal, le quartier Duvernay et la partie sud-ouest du quartier St-Denis bornée par le milieu de la rue Daniel (ancienne rue Bélanger) et son prolongement jusqu'au quartier Rosemont,—est borné par le quartier Rosemont,—le numéro 172, du cadastre du village incorporé de la Côte de la Visitation qui est une partie du quartier Ste-Marie, les quartiers Hochelaga, de Lorimier, Papineau, Lafontaine, Saint-Jean-Baptiste et Laurier, suivant leurs limites respectives actuelles.

Le Comté d'Hochelaga

Ce comté comprendra désormais, dans la cité de Montréal, les quartiers St-Henri et Ste-Cunégonde et la partie nord-ouest du quartier Saint-Gabriel bornée par le quartier Ste-Anne, le chemin de fer du Grand-Tronc du Canada et le canal Lachine; il est borné par les quartiers Saint-Paul, Emard et Notre-Dame-de-Grâce, la cité de Westmount, et les quartiers St-André, St-Joseph et Ste-Anne, suivant leurs limites respectives actuelles, ainsi que par la partie sud-est du quartier St-Gabriel.

Le Comté de Montréal-Laurier

Ce comté est nouveau. Il est aussi formé du démembrement d'Hochelaga et comprend, dans la cité de Montréal, les quartiers Laurier et St-Jean-Baptiste, est borné par la ville d'Outremont, les quartiers Bordeaux, St-Denis, Duvernay, LaFontaine, St-Louis et St-Laurent et le parc Mont-Anne, suivant leurs limites respectives actuelles.

Le Comté de Ste-Anne

Le comté existait déjà. Il a été un peu modifié. Il comprend, dans la cité de Montréal, les quartiers Ste-Anne et St-Joseph, est borné par les quartiers St-Gabriel, Ste-Cunégonde, St-André, St-Georges et Ouest, suivant leurs limites respectives actuelles, et le fleuve St-Laurent.

Le Comté de St-Georges

Ce comté portait le nom de St-Antoine. Il a changé de nom et subi des modifications.

Il comprend, dans la cité de Montréal, le parc Montréal, les quartiers St-Georges, St-André et Ouest, est borné par le quartier Ste-Cunégonde, la cité de Westmount, le quartier Mont-Royal, le cimetière Mont-Royal, la ville d'Outremont, les quartiers Laurier, St-Jean-Baptiste, St-Laurent, Centre, le fleuve St-Laurent, et les quartiers Ste-Anne et St-Joseph, le tout suivant leurs limites respectives actuelles.

Le Comté de St-Jacques

Ce comté, qui comprend, dans la cité de Montréal, les quartiers St-Jacques et Lafontaine, est borné par les quartiers Est, St-Louis, St-Jean-Baptiste, Duvernay et Papineau, suivant leurs limites respectives actuelles, et le fleuve St-Laurent.

Le Comté de St-Laurent

Ce comté qui comprend, dans la cité de Montréal, les quartiers Saint-Laurent et Centre, est borné par les quartiers Ouest, St-Georges, le parc Mont-Royal, les quartiers St-Jean-Baptiste, St-Louis et Est, suivant leurs limites respectives actuelles, et le fleuve St-Laurent.

Le Comté de St-Louis

Ce comté, qui comprend, dans la cité de Montréal, le quartier St-Louis et Est, ainsi que les îles Ste-Hélène, Ronde et Verte, est borné par les quartiers Centre, St-Laurent, St-Jean-Baptiste, Lafontaine et St-Jacques, suivant leurs limites respectives actuelles et le fleuve St-Laurent.

Le Comté de Ste-Marie

Ce comté, qui comprend, dans la cité de Montréal, les quartiers Papineau et Ste-Marie—moins pour ce dernier, la partie qui porte le numéro 172 du cadastre du village incorporé de la Côte de la Visitation,—est borné par les quartiers St-Jacques, LaFontaine, Duvernay, de Lorimier et Hochelaga, suivant leurs limites respectives actuelles et le fleuve St-Laurent.

Le Comté d'Ottawa

Ce comté a été divisé en deux. Ottawa et Labelle. Il comprendra désormais la cité de Hull et les cantons Templeton qui renferme le village de la Pointe à Gatineau, Hull qui renferme le village d'Aylmer, Eardley, l'augmentation de Templeton, Wakefield, Masham, la partie de Portland située à l'ouest de la rivière du Lièvre, Denholm, Low, Hineks, Aylwin, les rangs V, VI, VII, VIII, IX, X de Blake, Northfield, Wright, les rangs qui renferment le village de Gracefield, Cameron, Lytton, Baskatong, tout le territoire non organisé compris au nord des cantons ci-dessus énumérés jusqu'au comté de Montcalm, territoire limité à l'est par le prolongement de la ligne séparative des cantons Major et Baskatong, et à l'ouest par le comté de Pontiac, et les îles de la rivière Ottawa situées vis-à-vis du territoire ci-dessus décrit et qui appartiennent à la province de Québec.

Le Comté de Labelle

Ce comté est nouveau, il a été formé de la division du comté d'Ottawa. Il comprend la paroisse du Cœur Très Pur de la Bienheureuse Vierge Marie de Plaisance, celle de Notre-Dame du Bon Secours qui renferme le village de Montebello, celle de Ste-Angélique qui renferme le village de Papineauville, celles de Notre-Dame-de-la-Paix, de St-André-Avellin qui renferme le village de Thurso, l'augmentation de Lochaber, Buckingham qui renferme la ville de Buckingham et les villages de Masson, Ripon, Mulgrave, Derry, la partie du canton Portland située à l'est de la rivière du Lièvre, Ponsonby, Suffolk, Hartwell qui renferme le village de Chêneville, Lathbury, Villeneuve, Bowman, Amherst, moins, dans ce dernier canton, les lots 20, inclusivement, jusqu'à 41, inclusivement, dans le rang 8, et les lots 26, inclusivement, jusqu'à 41, inclusivement, dans le rang 9, Addington, Preston, Wells, Bigelow, Clyde, Labelle, Gagnon, McGill, les rangs 1, 2, 3 et 4, de Blake, Joly qui renferme le village de Labelle, La Minerve, Lesage, Dudley, Wabasse, ainsi que les îles du grand lac des Commissaires et celles du grand lac au Poisson Blanc, les cantons Marchand, Loranger qui renferme le village de Nominique, Montigny, Kiamika, Bouthillier, Turgeon, Boyer, Campbell qui renferme le village Mont Laurier, Robertson, Rochon, Moreau, Wurtele, Pope. Gravel, Major,—les rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, du canton Lynch et les rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du canton Mousseau, qui forment la paroisse de l'Ascension,—tous les territoires non organisés compris entre les cantons ci-dessus énumérés et s'étendant au nord jusqu'à la rencontre de la ligne sud-ouest du comté de Montcalm avec le prolongement de la ligne séparative des cantons Major et Baskatong, et, enfin les îles de la rivière Ottawa, situées vis-à-vis du territoire ci-dessus décrit, et qui appartiennent à la province de Québec.

Le Comté de Pontiac

Ce comté a été divisé en deux: Pontiac et lac Témiscamingue, le premier à l'est et l'autre à l'ouest séparés par la rivière du Moine et au nord séparés de l'Abitibi par la hauteur des terres.

Le comté de Pontiac est borné à l'est par le comté d'Ottawa, au sud et au sud-ouest par la rivière Ottawa, à l'ouest par la rivière du Moine, le Grand Lac (Big Lake), le lac Sept Mille ou Antiquas et sa décharge dans celui-ci, le ruisseau qui se déverse à l'extrémité nord du dit lac Antiquas, puis le portage qui conduit de ce ruisseau aux lacs Kawasajewan, la rive Est de ces lacs jusqu'au portage conduisant au grand lac Victoria; ce portage puis la rive Est du dit grand lac Victoria, jusqu'à la tête de la baie Vingt et un milles; de ce lac, puis une ligne nord vraie jusqu'au faite de partage des eaux divisant le bassin du fleuve St-Laurent de celui de la baie d'Hudson; au nord par le territoire d'Abitibi, et au nord-est par le comté de Montcalm.

Ce comté, ainsi borné, comprend le canton Onslow qui renferme le village de Quyon, le canton Bristol, le canton Clarendon qui renferme le village de Shawville, le canton Litchfield qui renferme les villages de Bryson, Campbell's Bay et Portage du Fort, les cantons Thorne, Aldfield, Mansfield qui renferme le village de Fort Coulonge, Waltham, Chichester, Sheen, Esher, Malakoff, Aberdeen, la partie de Aberford à l'est de la rivière du Moine, Cawood, Leslie Alley, Clapham, Huddersfield, Dorion, Church, Pontefract, Bryson, Ile du Grand Calumet, Ile des Allumettes, et l'île aux Petites Allumettes, dans la rivière Ottawa, et les autres îles dans la même rivière appartenant à la province de Québec, ainsi que le territoire non organisé au nord de ces cantons et compris dans les bornes ci-dessus.

Le Comté de Témiscamingue

Ce comté est nouveau. Il est formé de la division du Pontiac. Il est borné à l'est par le comté de Pontiac; au sud et au sud-ouest par la rivière Ottawa; à l'ouest par le lac Témiscamingue et par une ligne tracée vrai nord depuis la partie supérieure de ce lac jusqu'au faite de partage des eaux divisant le bassin du fleuve St-Laurent de celui de la baie d'Hudson; et, au nord par ce faite, qui forme la limite sud du territoire de l'Abitibi.

Ce comté, ainsi borné, comprend la partie du canton Aberford à l'ouest de la rivière du Moine, les cantons Mortagne, Eddy, Edwards, Boisclair, Campeau, Gendreau, Mercier, Babaret, Mazenod, Shehyn, Fabre, Duhamel qui renferme le village de Villemarie, Laverlochère, Guigues, Baby, Latulippe, Brodeur, Devlin, Delbreuil, Bauneville, Villars, Guérin, Nedelec, Montreuil, Rémigny, Beaumesnil, Clérion, Chabert, Landanet, Mazerac, Jourdan, Pelissier, Granet, Pontleroy, Désandrois, Caire, Basserode, Darlens, Montanier, Vaudry Bellecombe, Montbelliard, Dufay, Rouyn, Joanne, Bousquet, Précissac, La Pause, Cléricy, Dufresnoy, la partie de chacun des cantons suivants, au sud de la ligne de faite de partage des eaux, entre le bassin du fleuve St-Laurent et celui de la Baie d'Hudson; Dassarat, Boischatel, Duprat, Destor, Aiguelbelle, Manneville, Villemontel, Figuery, Trécesson, Launay, LaMotte, Cadillac, Surimeau, Béraud, Desroberts, Laubanie, Sabourin, Marias, ainsi que tout le territoire non organisé compris dans les bornes ci-dessus décrites.

Le Comté de Westmount

Ce comté est nouveau. Il est formé du démembrement d'Hochelaga et comprend le quartier Mont-Royal de la cité de Montréal, le cimetière de la Côte des Neiges, le quartier Côte des Neiges de la cité de Montréal, la ville d'Outremont, le cimetière Mont-Royal, la cité de Westmount, la ville de Montréal-Ouest, suivant leurs limites respectives actuelles, le quartier Notre-Dame de Grâce de la cité de Montréal; la partie du quartier Emard de la cité de Montréal, bornée par le milieu du chemin de la Côte St-Paul et son prolongement jusqu'au milieu du canal Lachine, le milieu du canal Lachine jusqu'à la limite nord-est du numéro 3603 du cadastre de la paroisse de Montréal, la dite limite, puis le milieu de la rivière St-Pierre jusqu'au milieu du chemin de la Côte St-Paul, au pont du départ, et les parties du village de la Côte St-Luc situées

au sud-est du chemin de la Côte St-Luc et portant les numéros suivants: 143, 148, 152a, 154, 164, 71 et 70 du cadastre de la paroisse de Montréal.

Ce comté est borné par les quartiers Emard et St-Paul de la cité de Montréal, moins la partie ci-dessus indiquée, la paroisse de Lachine, la ville St-Pierre, le village de la Côte St-Luc, moins la partie ci-dessus indiquée, la paroisse St-Laurent, les quartiers Bordeaux et Laurier, le Parc Mont-Royal, les quartiers St-André, Ste-Cunégonde et St-Henri, de la cité de Montréal suivant leurs limites respectives actuelles.

Le Comté de Jacques-Cartier

Le comté de Jacques-Cartier est formé de l'île Bizard, de la partie sud-ouest de l'île de Montréal et des îles les plus rapprochées situées, en tout ou en partie, vis-à-vis du susdit comté.

Ce comté comprend la paroisse de Lachine, y compris les municipalités qui s'y trouvent, —à l'exception de la partie annexée au quartier Notre-Dame-de-Grâces—; la paroisse de St-Laurent, y compris les municipalités qui s'y trouvent, —à l'exception de la partie annexée au quartier Bordeaux—la paroisse de la Pointe-Claire, y compris les municipalités qui s'y trouvent; la paroisse de Ste-Anne du Bout de l'Île, y compris les municipalités qui s'y trouvent; la paroisse de Ste-Geneviève, y compris les municipalités qui s'y trouvent; la paroisse de la Présentation y compris les municipalités qui s'y trouvent; la ville Saint-Pierre, la ville de Verdun et le quartier Saint-Paul de la cité de Montréal, suivant leurs limites respectives actuelles; le village de la Côte St-Luc, —moins les parties d'icelui situées au sud-est du chemin de la Côte St-Luc et portant les numéros suivants: 143, 148, 152a, 154, 164, 71 et 70 du cadastre de la paroisse de Montréal— le quartier Emard de la dite cité, —moins la partie comprise dans les bornes suivantes: le milieu du chemin de la Côte St-Paul et son prolongement jusqu'au milieu du canal Lachine, le milieu du canal Lachine jusqu'à la limite nord-est du numéro 3603 du cadastre de la paroisse de Montréal, la dite limite, puis le milieu de la rivière St-Pierre jusqu'au milieu du chemin de la Côte St-Paul, au point de départ—; et, enfin, la partie sud-est du quartier St-Gabriel de la cité de Montréal bornée par le chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, le quartier Ste-Anne, le fleuve St-Laurent et la ville de Verdun.

Voici la liste des sept comtés nouveaux: Frontenac, Labelle, Témiscamingue, Laurier, Dorion, Maisonneuve et Westmount.

Les autres mentionnés plus haut sont des anciens qui ont été remaniés.

Saguenay est attaché à Charlevoix au lieu de Chicoutimi.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA TRÈS-SAINTE MESSE

CHAPITRE TROISIÈME

LA DEVOTION (suite)

EN ENTRANT DANS L'ÉGLISE

Me voici dans le temple de mon Créateur et Maître. Bien que caché dans le tabernacle, ma foi l'y découvre sous le voile eucharistique; aussi vais-je m'agenouiller pieusement et lui adresser mes adorations et mes hommages.

Q. Quelles sont les réflexions ou méditations que l'on peut faire avant, pendant et après la sainte messe?

R. Ces réflexions sont les suivantes:

AU MOMENT OU LE PRETRE ARRIVE A L'AUTEL

Cet homme est le Jean-Baptiste ou le précurseur du Fils de Dieu; comme l'ange de Beth'ém, il vient m'annoncer l'avènement de mon Sauveur.

AU CONFITEUR

Ici, je me transporte au jardin des Oliviers, où je vois le Christ érasé sous le poids des péchés des hommes. Je suis la cause de son agonie, c'est moi qui ai rempli la coupe d'amertume qu'il demande à son Père d'éloigner de ses lèvres; aussi vais-je me frapper la poitrine et demander humblement pardon de mes fautes.

A L'EPITRE

J'accompagne le Fils de Dieu, chargé de liens, à la maison de Caïphe, au Prétoire, au Palais d'Hérode, etc.

A L'OFFERTOIRE

Je me transporte au Calvaire et, là, j'assiste, avec Marie et les saintes femmes, aux lugubres préparatifs du crucifiement.

A LA PREFACE

Je contemple les bataillons angéliques qui laissent la splendeur du Ciel et viennent se ranger comme une garde d'honneur autour du Golgotha, autour de l'autel, veux-je dire.

A L'ELEVATION

La croix s'élève dans les airs, portant suspendu par des clous, Celui qui soutient l'univers. Ici la réalité remplace les pieuses réminiscences de la passion du Fils de Dieu. La vision du Calvaire, des cohortes romaines, des bourreaux, etc., disparaît, emportée avec son passé dix-neuf fois séculaire; mais, au moment où le prêtre prononce les paroles de la

Consécration, je vois, ô prodige! Jésus-Christ vivant et glorieux obéir à la voix de son ministre, descendre du ciel et prendre place sur l'autel comme la victime de notre salut.

Sous les apparences du pain et du vin, ô mystère! le Fils de Dieu est aussi réellement présent, aussi réellement victime qu'il l'était sur la croix. Je puis donc, en toute vérité, de la Consécration à la Communion, me représenter mon Sauveur cloué sur la croix et agonisant.

A ce moment solennel du sacrifice de la messe, je me hâte d'unir mes faibles hommages, mes actions de grâces et réparations à ceux infiniment parfaits du Fils de Dieu, et de lui demander bien humblement la grâce du salut et celle du pardon.

A LA COMMUNION

Jésus expire. Son sacrifice est consommé. Des sentiments de reconnaissance et d'amour remplissent mon cœur. Je me rappelle aussi que sa chair est devenue une nourriture et son sang un breuvage. Aussi, dois-je m'unir spirituellement, à la Communion du prêtre.

DE LA COMMUNION A LA FIN DE LA MESSE

Je me représente le Christ au tombeau. Je vois son corps enveloppé d'un linceul, couché sur la pierre du sépulchre, dont les soldats gardent l'entrée. Puis j'assiste au triomphe de la résurrection.

La bénédiction du prêtre me rappelle le Fils de Dieu prenant son essor vers le ciel, et quand le prêtre retourne à la sacristie, quand il me faut moi-même quitter ma place et sortir de l'église, j'entends cette parole de l'ange: "CELUI que vous avez vu s'élever au Ciel, deendra un jour de la même manière" pour juger le monde.

D.-M.-A. MAGNAN, P^{TR}E.



LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe. Grammaire et
Vocabulaire

DICTÉES

I

LE VILAIN LOUIS

Louis a toujours les mains sales. Quand il mange, il ne s'essuie pas la bouche. A voir son nez malpropre, on croirait qu'il n'a jamais de mouchoir. Ses cheveux sont aussi en désordre. Et je ne dis rien de sa cravate très souvent dénouée, de ses habits déchirés ou tachés, de ses bas qui tombent sur ses talons. Le vilain Louis!

Il ne faut pas l'imiter.

EXERCICES.—Epeler les mots difficiles.—Faire conjuguer *avoir* au présent de l'indicatif: j'ai les mains sales (ou propres), tu as... Louis a...—Même conjugaison, mais négative.—Nommer les différentes parties de la main, du vêtement.—Parmi les noms ainsi trouvés, dire quels sont ceux du genre masculin et du genre féminin.—En se servant autant que possible du texte de la dictée, faire le portrait d'un petit garçon propre: *Louis a toujours les mains propres* etc.

II

BONS ET MAUVAIS FRUITS

Le paresseux, l'enfant indocile, l'écolier ingrat sont comme de mauvais arbres destinés à ne porter que de mauvais fruits. L'écolier travailleur, docile, respectueux, reconnaissant, est comme un bel arbre destiné à porter en abondance des fruits rares et précieux. Après avoir été la joie de sa famille et de son maître, il sera la joie et l'honneur de la patrie.

EXERCICES.—1. Dites comment un enfant peut porter de bons fruits,—de mauvais fruits.

2. Trouver le contraire de *paresseux, ingrat, respectueux*.

3. Indiquer le temps et le mode des verbes de la dictée.

4. Un *bel* arbre, un *beau* fruit.—Maître, mètre.

5. Transcrire la dictée au pluriel: *Les paresseux, les enfants indociles*.

Récitation

CHANSON D'HIVER

La terre a mis sa robe blanche;
Au bord du toit
L'oiseau muet tremble et se penche,
Transi de froid.

Voici qu'il gèle à pierre fendre
Sur le chemin,
On voit des vieux pleurer et tendre
Leurs faibles mains.

Noël, Janvier, pour l'enfant sage
Si généreux,
Ah! n'oubliez pas au passage
Les malheureux.

G. HAURIGOT.

QUESTIONS.—Qu'est-ce que la *robe blanche de l'hiver*?—Que signifie l'expression: *geler à pierre fendre*? (*Certaines pierres (gélives) s'effritent sous l'action de la gelée*).—Résumez la première strophe, la deuxième strophe, la troisième strophe.—Dans la dernière strophe pourquoi dit-on: *Noël, Janvier*, n'oubliez pas les malheureux?

Rédaction

(Voir au chapitre de la Méthodologie, présente livraison, page 237).

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et
Grammaire

DICTÉES

I

L'AGRICULTURE DOIT AVOIR LE PREMIER
RANG

L'agriculture est, surtout pour la province de Québec, la fondation première de la prospé-

rité publique. On peut chercher à détourner le cours des fleuves et des rivières; on peut, par des travaux artificiels, réussir, pendant un certain temps, à produire des résultats temporairement satisfaisants; mais on ne peut empêcher une province d'être ce qu'elle est, tant sous le rapport du climat que sous celui de ses ressources agricoles. Or, la province de Québec a une population qui est nécessairement portée vers l'agriculture. Cela ne veut pas dire qu'il faille négliger les autres sources de la richesse publique et les autres branches de l'industrie nationale; mais ce serait un acte maladroit que de vouloir jeter nos espérances en l'avenir sur une autre base que celle que nous fournit l'agriculture.

HONORE MERCIER

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Agriculture: mot composé de *agri*, (terre) et de *culture*, ce mot signifie la culture de la terre, les soins qu'on lui donne pour la faire produire,—*peut*: donnez les temps simples: Je peux, peux, peut, pouvons, pouvez, peuvent; je pouvais, etc; je pus, etc; je pourrai, etc, je pourrais, etc, etc, (pas d'impératif); que je puisse, etc; que je puisse, etc; pouvant; pu,—chercher à: remplacez ces deux mots par des équivalents: essayer de, s'efforcer de, s'appliquer à,—celui: quel mot est remplacé par ce pronom? rapport,—portée: pourquoi au féminin?, on a l'auxiliaire être, l'accord se fait avec le sujet qui (la population), —qu'il faille: quel verbe et à quel mode? le verbe falloir au subjonctif présent. Comment ferait-il au pluriel? Il n'y a pas de pluriel, c'est un verbe unipersonnel.—industrie: qu'est-ce que l'industrie? L'industrie est l'ensemble des transformations qu'on fait subir par le travail aux matières premières fournies par l'agriculture. Ex.: Le travail du tanneur et du cordonnier font partie de l'industrie; la peau des animaux est fournie par l'agriculture, c'est la matière première qui sera transformée en cuir par le travail industriel du tanneur et du cordonnier.—Vouloir: donnez quelques temps primitifs: voulant; je veux, tu veux, il veut, ils veulent; je voulais... je voulais... je voudrai... que je veuille, veuilles, veuille, voudrais, voudriez, veuillent,—que: comment faudrait-il finir la phrase, si l'on mettait qui à la place de que? qui nous est fournie par l'agriculture.

Recherchez tous les pronoms de la dictée; indiquez-en la nature et le mot qu'ils remplacent.

II

LA PREVOYANCE DE L'ÉCUREUIL

Quand on se promène dans les grands bois, on aperçoit au pied d'un arbre un charmant petit animal. Gravement assis sur ses pattes de derrière, il grignote quelque fruit qu'il porte à sa bouche avec ses pattes de devant. Si l'on ne fait pas de bruit, on peut admirer son pelage d'un brun rouge, sa tête fine aux grands yeux noirs éveillés, ses oreilles dressées, sa belle queue en panache. Mais au moindre bruit, il s'élance, grimpe à un arbre; en un clin d'œil il a disparu parmi les branches. Quel est-il? Oui, vous l'avez deviné: c'est un écureuil. Pendant tout l'été, que fait-il ainsi, grimpant, sautant, gambadant? Il travaille à sa manière, il cherche sa nourriture. Mais l'hiver est venu, on ne voit plus courir le gentil animal, que le froid engourdit. Les fruits qu'il a cueillis pendant qu'il y en avait tant, il ne les a pas tous mangés; la belle mousse si douce qu'il a récoltée, il ne l'a pas toute foulée. Au creux d'un vieux chêne, il a entassé les noix, les glands et la mousse élastique; maintenant, tranquille dans sa tîède retraite, il nargue le froid et la faim.

QUESTIONS.—1. Qu'est-ce que le pelage de l'écureuil?

2. Qu'entend-on par: sa tîède retraite?

3. Donner des synonymes de nargue.

4. Donner les homonymes de tant.

5. Analyser grammaticalement: que fait-il ainsi.

REPONSES.—1. Pelage: (dérivé de poil) le poil de l'animal caractérisé par sa couleur.

2. Sa tîède retraite: son gîte, son nid qu'il a soin de rendre doux et chaud en le rembourrant avec de la mousse.

3. Narguer: dédaigner, se moquer, braver.

4. Homonymes: tant (adv.: autant, à tel point),—tan (écorce de chêne pour tanner le cuir),—temps (durée, succession de jours),—tends, tend (du verbe tendre).

5. ANALYSE GRAMMATICALE.—Que, pronom interrogatif, signifie quelle chose, compl. direct de fait;—fait, v. tr. faire;—il, pr. pers., sujet de fait;—ainsi (de cette façon) adv., modifie fait.

Rédaction et Recitation

(Voir présente livraison, pages 236 et 237).

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

“Tout le génie de la France, a dit Chateaubriand, est dans la double milice *de ses camps et de ses autels*”. Parole remarquable, et qui a trouvé, dans votre patrie, une application li térale: Des camps pour le service du Canada dans son adolescence, *sont sortis* des soldats *intrépides* dont les noms sont encore à présent, sur toutes les lèvres. Les autels ont donné sans compter, des apôtres, des martyrs et des saints. Par un enchaînement admirable des choses, quand un jour il arriva que la milice des camps dût disparaître, la milice des autels est restée debout. Comme si la destinée avait voulu montrer qu'ayant apporté à la terre canadienne le culte du Christ Jésus, la France, en se retirant, y laissait pour marquer son passage, un *parfum* d'idéalisme, dans une promesse d'éternité! Canadiens, vous êtes les témoins vivants et irrécusables de ces temps mémorables, de ces temps évanouis. Aimez, parlez toujours cette bonne langue française. Faites en sorte de vous en approprier, de plus en plus, toute la savoureuse substance. Elle est *par essence* un instrument incomparable pour exprimer avec mesure, avec précision, avec élégance, toutes les formes et jusqu'aux moindres nuances de la pensée. Rappelez-vous aussi qu'en des temps moins heureux, elle a été, la bonne langue française, un des remparts les plus sûrs de votre *individualité nationale*. Qu'elle soit toujours la joie de vos foyers domestiques, la pureté et la grâce de votre vie sociale!

KLECZKOWSKI, *consul de France*.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*De ses camps et de ses autels*: exprimez la même chose sans figure: de ses *soldats* et de ses *prêtres*.—*sont sortis*: où est le sujet? *soldats*. Pourquoi est-il placé après? Parce qu'il est accompagné de

compléments trop longs qui l'éloigneraient trop du verbe: *Des soldats intrépides dont les noms, etc sont sortis des camps, etc.*—*intrépides*: qui ne tremblent pas. Donnez des mots de la même famille: *intrépidité, trépidations* (les secousses successives dans le tremblement).—à *présent*: qu'est-ce que cette expression? une locution adverbiale. Exprimez la même idée autrement: *aujourd'hui, à l'heure actuelle, de nos jours, en ce moment, etc.*—*parfum*: le sens de ce mot? *fumée* excellente. Le préfixe *par, per*, indique l'excellence comme dans *perfection, parfait, etc.* Mots de la même famille? *fumée, fumeur, fumoir, parfumeur, parfumerie, fumer, parfumer, enfumer, etc.*—*irrécusables*: que signifie ce mot? *récusar* signifie *ne pas reconnaître, refuser, rejeter, ne pas admettre, irrécusable (in récusable)* signifie donc qu'on ne peut pas récusar, qu'on est obligé de reconnaître, etc.—*par essence*: locution adverbiale *essentiellement*; l'essence d'une chose est ce qui la caractérise, ce qui la rend distincte des autres choses, ce qui fait que cette chose est elle-même,—*sûrs*: le sens de ce mot ici? *certains, auxquels on peut se fier*.—*individualité nationale*: ensemble des qualités communes à tous et qui font de tous un peuple, une nation.

Relevez tous les verbes de la dictée et indiquez en le sujet, le temps, le mode, la personne, les compléments, etc.

ANALYSE

Des camps pour le service du Canada dans son adolescence, sont sortis des soldats intrépides dont les noms sont encore à présent sur toutes les lèvres.

Deux propositions: une principale et une complétive.

PRINCIPALE: Des *soldats intrépides sont sortis* des camps pour le service du Canada dans son adolescence.

COMPLÉTIVE EXPLICATIVE *de soldats*: dont les noms sont encore à présent sur toutes les lèvres.

REMARQUES: a—*camps, service, adolescence* sont des compléments de *sortis*: *sortis d'où?* pour quoi? quand?

b—*dont* pronom relatif ou conjonctif (des soldats) complément déterminatif de *noms*; ce pronom joue en même temps le rôle de conjonction pour rattacher la complétive au mot complété (*soldats*).

c—La complétive n'a pas d'attribut exprimé; il faut sous-entendre le mot *vibrants* ou *résonnants*, et alors les expressions *encore à présent* et *sur toutes les lèvres* sont des compléments circonstanciels du mot choisi, *vibrants* ou *résonnants* ou tout autre équivalent.

La phrase ainsi comprise n'offre plus de difficulté pour l'analyse grammaticale.

II

LA VERTU

Si vous avez quelque passion qui élève vos sentiments, qui vous rende plus *généreux*, plus *compatissant*, plus *humain*, qu'elle vous soit *chère*. En toute occasion, quand vous vous sentirez porté vers quelque bien, lorsque votre beau naturel vous sollicitera pour les misérables, hâtez-vous de vous satisfaire; craignez que le temps, le conseil n'emportent ces bons sentiments, et n'exposez pas votre cœur à perdre un si cher avantage. Il ne tient pas à vous de devenir riche, d'obtenir des emplois ou des honneurs; mais rien ne peut vous empêcher d'être bon, généreux et sage. Préférez

la vertu à tout; vous n'aurez jamais de regret. Il peut arriver que les hommes, qui sont envieux et légers, vous fassent éprouver un jour leur injustice; des gens méprisables usurpent la réputation due au mérite et jouissent insolemment de son partage; c'est un mal, mais il n'est pas tel que le monde se le figure: la vertu vaut mieux que la gloire.

VAUVENARGUES

SOMMAIRE DES QUESTIONS.—1° Donnez les synonymes des adjectifs: *généreux*, *compatissant*, *humain*, *chère*.—2° Expliquez le sens de la phrase: *En toute occasion... si cher avantage*.—3° Analyse logique. Indiquer les propositions et leur nature dans le membre de phrase: *Il peut arriver... leur injustice*.—4° Conjuguez le verbe *craindre* au présent de l'indicatif, au passé défini, à l'impératif, au présent et à l'imparfait du subjonctif.

Composition

(Voir présente livraison, p. 238).

ENSEIGNEMENT SPECIAL

ANTI-ALCOOLISME

DICTEE

L'ALCOOLISME

Ce qui attend l'alcoolique c'est l'hôpital, l'*asile d'aliénés*, la *correctionnelle*, les *assises*, le *bagne*, la mort. Si, à quarante ans, vous voulez être pareil au chêne, à quatre-vingts ans, des vieillards solides, au jarret ferme, l'estomac bien portant et qui, aux noces de leurs *petites-filles*, mangeront d'un grand appétit, si vous voulez toute votre vie ignorer l'adresse du médecin et du pharmacien, si vous voulez être habile à l'atelier, aux champs, habile au bureau; si vous voulez amasser des économies, si vous voulez avoir une *maison propre*, *confortable*, *élégante* même, si vous voulez avoir une brave femme qui paye régulièrement le boulanger et garde des écus sonnants dans les *tiroirs*; si vous voulez avoir de beaux enfants, ne buvez

jamais d'alcool... L'alcool est un *poison*. *On veut boire la vie et c'est la mort qu'on boit*.

PAUL ACKER

- QUESTIONS.—1. Expliquez la dernière phrase.
2. Qu'est-ce que: *un asile d'aliénés*, la *correctionnelle*, les *assises*, le *bagne*?
3. Analyse grammaticale des mots suivants: *petites-filles*, *tiroirs*, *poison*.
4. Qu'est-ce qu'une *maison propre*? une *maison confortable*? une *maison élégante*?
5. Trouvez dans la diétée deux propositions subordonnées relatives.

REPONSES.—1. *On veut boire la vie*. L'alcool étant un poison nuit à la santé; et par conséquent, quand on en boit sous prétexte de se donner des forces, de la vigueur, on abrège ses jours.

2. *Asile d'aliénés*: maison où l'on soigne ceux qui ont perdu la raison;—la *correctionnelle*, c'est-à-dire la chambre correctionnelle, tribunal qui juge les actes qualifiés *délits* par la loi;

—*les assises* ou *la cour* d'assises, tribunal qui juge les affaires criminelles;—*le bague*: lieu où l'on détenait les forçats dans certains ports de mer, après la suppression des galères, aujourd'hui la déportation a remplacé la bague.

3. *Petites filles*, n. c. f. pl., compl. de *noces*;—*tiroirs*, n. c. m. pl., compl. indir. de lieu de *garde*;—*poison*, n. c. m. sing., attribut de *alcool*.

4. *Maison propre*: maison où règne la propreté, bien tenue;—*maison confortable*: une

maison bien disposée pour toutes les commodités de la vie, pour le bien-être;—*maison élégante*, maison qui se distingue par l'ornementation extérieure, un certain luxe dans les meubles.

5. Propositions subordonnées relatives: 1° une femme qui *paye le boulanger*;—2° la mort qu'on *boit*.

AGRICULTURE

L'ABELLE

(LECTURE EN CLASSE ET LEÇON DE CHOSES)

L'abeille est un joli petit insecte. Par les belles journées ensoleillées de l'été, l'abeille quitte la *ruche* pour aller *butiner*. Elle voltige de fleur en fleur, s'arrête particulièrement sur celles qui contiennent un liquide sucré qu'elle transforme en miel. Ce liquide des fleurs se nomme *suc*.

Lorsque l'abeille se pose sur une fleur, elle remplit son petit jabot de cette substance, puis se rend à la ruche où ses compagnes la reçoivent avec bonheur, car la petite voyageuse apporte à la maison des provisions pour ses sœurs.

On appelle *la ruche*, la demeure des abeilles. Il y a des ruches en paille et en bois.

Dans une colonie d'abeilles, on distingue l'abeille-mère à laquelle les cultivateurs donnent le nom de *reine*.

Cette dernière sort très rarement de la ruche; elle demeure au-dedans sur les rayons de miel.

Les petits œufs blancs que vous voyez au fond des cellules sont pondus par la reine. Celle-ci est entourée de grands soins par les autres abeilles qui la nourrissent avec le meilleur miel, la réchauffent quand elle a froid et lui procurent le bien-être dont elle a besoin.

Les *bourdons* habitent aussi la ruche. Ils

font une vie de paresseux, mangent le miel, si difficilement amassé par les abeilles; aussi quand la saison chaude est terminée, les abeilles chassent impitoyablement les bourdons de la colonie.

Les *ouvrières* sont les abeilles qui bâtissent les rayons de cire, qui nettoient, amassent le miel, nourrissent le couvain, etc.

Ce sont elles qui défendent l'entrée de la ruche contre les mauvais insectes qui voudraient s'introduire dans leur demeure.

Enfin les abeilles sont très prévoyantes, travaillent et désintéressées.

Vous savez, mes chers enfants, qu'il ne faut pas taquiner les abeilles, ni trop s'approcher des ruches, car vous seriez peut-être piqués.

Admirez la Providence qui a donné aux abeilles cet amour du travail et surtout imitez-les en vous efforçant de bien travailler en classe et en accomplissant vos devoirs avec amour, tel que le fait l'abeille dans la ruche.

EXPLICATIONS DES TERMES SOULIGNÉS:—*Ruche*: demeure des abeilles.—*Butiner*: faire la récolte du nectar de fleur en fleur.—*Suc*: matière sucrée des fleurs que les abeilles récoltent.—*Bourdons*, abeilles mâles de la ruche.—*Ouvrières*: abeilles femelles de la ruche.

JEAN-CHARLES MAGNAN, B.S.A.

Problèmes agricoles

1. Dans un champ (1) de démonstration de 55 verges sur 22 verges planté en pommes de terre et dont le sol est argilo-calcaire (2) on a répandu par acre, sous la direction du conférencier agricole, 133.86 livres de superphosphate (3), autant de nitrate (4) de soude et 178.48 livres de chlorure (5) de potassium, le tout d'une valeur de \$8.00 l'acre. L'augmentation de la récolte a été de 35% sur une récolte ordinaire de 292 quintaux à l'acre estimée \$0.50 le quintal. Quel a été le bénéfice net ?

NOTES—(1) *Champ de démonstration*.—Champ divisé en parcelles, destiné à montrer au public les effets d'un engrais ou d'une culture quelconque, ou la supériorité d'une variété de plante sur les autres variétés. Le champ de démonstration sert à mettre en évidence sur une petite échelle les remarques qui ont été faites dans les champs d'expériences.

(2) *Argilo-calcaire*.—Se dit d'un sol où l'argile et le calcaire dominent.

(3) *Superphosphate minéral*.—Phosphate naturel traité par l'acide sulfurique pour rendre l'acide phosphorique soluble et par conséquent plus assimilable par la plante. Les superphosphates renferment en général 15.25% d'acide phosphorique soluble dans l'eau ou au nitrate d'ammoniaque.

(4) *Nitrate de soude*.—Voir numéro d'octobre 1912.

(5) *Chlorure de potassium*.—Voir numéro d'octobre 1912.

Solution: Surface du champ: $55 \times 22 = 1210$ verges carrées.

Dans une acre il y a 4840 verges carrées.

Dépense pour engrais $(\$8 \div 4840) \times 1210 = (\$8 \times 1210) \div 4840 = \2 .

Produit d'une récolte ordinaire: $(292 \div 4840) \times 1210 = (292 \times 1210) \div 4840 = 73$ quint.

Augmentation de récolte 73 quintaux $\times 0.35 = 25.55$ quintaux.

La récolte du champ est donc augmentée d'une valeur de $\$0.50 \times 25.55 = \12.775 .

En retirant la dépense pour engrais, on trouve que le bénéfice net est de $\$12.775 - \$2 = \$10.775$. *Rép.*

MATHÉMATIQUES

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Quelle est, en acres, la surface d'un terrain ayant la forme d'un losange dont la grande diagonale a $\frac{7}{8}$ de mille et la petite 1320 verges ?

Solution: Dans 1 mille il y a 1760 verges.

$\frac{7}{8}$ de 1760 verges $= 7 \times 220 = 1540$ verges, la grande diagonale.

$(1540 \times 1320) \div 2 = 1540 \times 660 = 1016400$ verges, surface du terrain.

Dans 1 acre il y a 4840 verges.

$1016400 \div 4840 = 210$ acres. *Rép.*

2. Une pièce de bois à la forme d'un prisme triangulaire dont la base a 0.6 verge de longueur sur 0.2 verge de hauteur. La longueur du prisme est de 3 verges. Cette pièce de bois est en chêne, dont la densité égale 0.89. Quel en est le poids.

Solution: *Note*.—La densité d'un corps est le quotient complet du poids d'un volume quelconque de ce corps par le poids du même volume d'eau. La densité du chêne égale 0.89, cela veut dire qu'une quantité quelconque de chêne égale 0.89 d'un volume égale d'eau. Un pied cube d'eau pèse à peu près 1000 onces; 1 pied cube de chêne pèse 0.89 de 1000 onces, c'est-à-dire 890 onces.

$0.6 \div 2 = 0.3$ verge.

$0.3 \times 0.2 \times 3 = 0.18$ verges cubes.

0.18 verges $\times 27 = 4.86$ pieds cubes.

$4.86 \times 890 = 4325.40$ onces.

$4325.40 \div 16 = 270.3375$ livres, poids de la pièce de bois. *Rép.*

3. Une grande table de 8 pieds 6 pouces de long sur 4 pieds 9 pouces de large est recouverte d'un tapis qui déborde tout autour de 1 pied 4 pouces. Quelle est la surface de ce tapis ?

Solution: 8 pds 6 pces $+ 1$ pd 4 pces $+ 1$ pd 4 pces $= 11$ pds 2 pces, la longueur du tapis.

4 pds 9 pces $+ 1$ pd 4 pces $+ 1$ pd 4 pces $= 7$ pds 5 pces, largeur du tapis.

$(11$ pds 2 pces) $\times (7$ pds 5 pces) $= 11\frac{1}{6}$ pds $\times 7\frac{5}{12}$ pds $= \frac{67}{6} \times \frac{89}{12} = \frac{5963}{8}$ pds

$= 82$ pds $9\frac{5}{8}$ pces. *Rép.*

4. Une pierre prismatique de 2 verges .75 de long, 1 verge .1 de large et 0 verge .8 de hauteur doit servir à faire une auge pour le bétail. Sachant que l'épaisseur de cette auge aura 0 verge .2 dans le fond et 0 verge .1 sur les bords. Combien tiendra-t-elle de gallons d'eau ?

Solution: 2 verges .75 - (0 verge .1 + 0 verge .1) = 2 verges .55, longueur de l'intérieur de l'auge.

1 verge .1 - (0 verge .1 + 0 verge .1) = 0 verge .9, largeur de l'intérieur de l'auge.

0 verge .8 - 0 verge .2 = 0 verge .6, hauteur de l'intérieur de l'auge.

$2.55 \times 0.9 \times 0.6 = 1$ verge cube .377.

Dans 1 gallon il y a d'après les derniers calculs, 277.463 pouces cubes.

1 verge .377 \times 27 = 37.179 pieds cubes.

$37.179 \times 1728 = 64245.312$ pouces cubes.

$64245.312 \div 277.463 = 231.54$ gallons. *Rép.*

5. Sur une route de 1 mille $\frac{1}{4}$ ayant 13 verges $\frac{1}{8}$ de large, il y a 560 tas de pierres de chacun 15 verges cubes $\frac{1}{2}$. On répand ces pierres sur la route. Quelle épaisseur aura cette couche de réfection ?

Solution: Dans 1 mille il y a 1760 verges.

$1760 \times 1\frac{1}{4} = 2200$ verges longueur de la route en verges.

$2200 \times 13\frac{1}{8} = 28875$ verges carrées, surface de la route en verges.

$560 \times 15\frac{1}{2} = 8680$ verges cubes, volume de la couche de réfection.

$8680 \div 28875 = 0.3$ de verge = 10.8 pouces. *Rép.*

LANGUE ANGLAISE

Dictation

MONKEYS ON BOARD SHIP

Dis-cov-ered, found out.

En-tired, tempted.

Pen'-al-ty, fine.

Pros'-e-cut-ed, charged with the offence, tried.

Ref'-uge, shelter.

Sal-ute, a discharge of cannon in honour of some person or event.

Sal-ut'-ed, greeted, met.

Scam'-pered, ran hastily.

Sen-e-gal', a river and colony of Western Africa.

The following account of a Senegal monkey was written by a lady who was a passenger on board the ship in which it was brought to England:—"we had several monkeys on board, but Jack, the cook's monkey, was the prince of them all. At first Jack had been kept to one part of the deck by means of a cord; but as he grew tame he got more liberty, till at last he was allowed the whole range of the ship, excepting the captain's and the passengers' cabins.

"I was often awakened at an early hour by the quick trampling of feet on deck, and knew that it arose from a pursuit of Jack for some mischief he had been doing. He would snatch the caps off the sailor's heads, and steal their knives and other tools; which, if not very actively pursued, he would sometimes throw overboard.

"When breakfast was preparing, Jack used to take a seat in a corner, near the grate, and, when the cook's back was turned, snatch up something from the fire, and conceal it. He sometimes burned his fingers by these tricks, and this kept him quiet for a few days. But no sooner was the pain gone, than the same thing was done again.

"Two days in each week the pigs, which formed part of our live stock, were allowed to run about the deck for exercise; and then Jack was as happy as the day was long.

"Hiding himself behind a cask, he would suddenly spring upon the back of one of them, which then scampered round the deck in a fright. Sometimes Jack got upset, and if saluted with a laugh from the sailors, he put on a look of wonder, as much as to say, "what can you have to laugh at?"

QUESTIONS.—Where did Jack come from?
To whom did he belong? What was he allowed
when he grew tame? What tricks did he play
on the sailors? How did he amuse himself
with the pigs?

Recitation

THE PAUPER'S DEATH-BED,

Tread softly, bow the head,
In reverent silence bow;
No passing bell doth toll,
Yet an immortal soul,
Is passing now.

Stanger however great,
With lowly reverence bow;
There's one in that poor shed,
One by that paltry bed,
Greater than thou.

Beneath that beggar's roof,
Lo, Death doth keep his state;
Enter—no crowds attend;
Enter—no guards defend
This palace gate.

That pavement, damp and cold,
No smiling courtiers tread;
One silent woman stands,
Lifting with meagre hands
A dying head.

No mingling voices sound,
An infant wail alone;
A sob suppressed—again,
That short deep gasp—and then
The parting groan.

Oh, change—oh, wondrous change!
Burst are the prison bars;
This moment there, so low,
So agonised, and now,
Beyond the stars!

Oh, change—stupendous change!
There lies the soulless clod;
The sun eternal breaks,
The new immortal wakes,—
Wakes with his God!

CAROLINE BOWLES.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Mon beau sapin!

Andante *air populaire alsacien.*

Mon beau sapin, roi des forêts! Que j'aime ta verdure! Sais
est si pur, si doux, si frais, sous ton ombrage plein d'attraits! Que
j'aime à voir les doux reflets de ta sombre verdure!

II

Ton seul aspect peint à mes yeux
La force et le courage;
Bravant l'orage impétueux,
Dans tes rameaux, l'oiseau joyeux
Redit son chant mélodieux,
Caché sous ton feuillage!

III

Lorsque l'hiver, avec fureur,
Nous cerne, nous assiège,
Tu sais nargueur d'un air vainqueur
Et ses frimas et sa rigueur
Lorsque l'hiver sur ta verdure
Vient répandre sa neige!

IV

Mon beau sapin, tes verts sommets
Et leur fidèle ombrage,
De la foi qui ne meurt jamais,
De la constance et de la paix,
Mon beau sapin, tes verts sommets
M'offrent la douce image!

Le chant à la petite école

Pour le mois de décembre, nous avons choisi une mélodie populaire de l'Alsace sur l'arbre de Noël, le beau sapin, roi des forêts. A la mélodie, très belle et très impressionnante lorsqu'elle est bien rendue, nous avons ajouté une seconde partie, non obligatoire, mais très facile. Nous revenons toujours sur une condition essentielle pour bien chanter, savoir: la nécessité de comprendre le sens de ce que l'on dit en chantant. Dans ce chant, le chanteur s'adresse au sapin et lui parle comme à un être intelligent; il lui dit tout ce qu'il éprouve à sa vue et dans un langage qui marque l'admiration, le ravissement.

Tout le langage est imagé, mais les images sont très belles en même temps qu'elles sont très simples et si naturelles qu'il n'y a aucune difficulté à les comprendre.

La force, le courage, l'endurance, la fidélité, la constance, le calme; voilà bien des qualités que possède le sapin si on lui prête une âme, et alors la leçon est bien facile à tirer: admirons et imitons.

Tout cela étant bien compris des enfants, il leur sera facile d'apprendre ce beau chant, d'une allure calme, un peu solennelle et en quelque sorte religieuse. Ne pas chanter trop vite et bien observer les silences, comme aussi soutenir les notes pointées en leur donnant toute leur durée.

Ce morceau fait beaucoup d'effet et impressionne vivement lorsqu'il est chanté avec goût à la veillée de l'arbre de Noël.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

La quatrième convention régionale des commissaires d'écoles, tenue à St-Anselme, Co. Dorchester

Cette quatrième convention a remporté le plus vif succès. Toutes les municipalités scolaires du district de M. l'Inspecteur L.-A. Guay, y étaient représentées. C'est à ce dernier que revient le mérite dans l'organisation de cette belle convention. Nous l'en félicitons vivement. Nous citons les journaux qui ont publié les plus élogieux compte-rendus de ce congrès.

Le Devoir du 22 novembre dit:

"Hier, le 21 novembre, a été tenue la quatrième convention des commissaires d'écoles inaugurée à Laprairie par l'Inspecteur-général des écoles catholiques, au mois de septembre dernier.

Elle fut présidée par l'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, S. G. Mgr Roy, représentant l'Archevêque de Québec, M. C.-J. Magnan, Inspecteur-général, MM. Bernier, député de Lévis et Morisset, député de Dorchester, M. L.-A. Guay, inspecteur d'écoles, et MM. les curés de Saint-Anselme, Saint-Henri, Saint-Nazaire, Saint-Malachie, Charny, Sainte-Hélène et ceux d'une dizaine d'autres paroisses dont nous oublions les noms, assistaient à la convention.

De cent vingt à cent quarante commissaires d'écoles, et une couple de cents contribuables assistaient à la réunion, qui eut lieu dans l'église. La galerie était remplie de dames et de demoiselles. La séance commença à 10 heures a. m., pour ne se terminer qu'à une heure.

C'est M. l'abbé Samson, curé de Saint-Anselme, qui ouvrit l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux distingués personnages présents, ainsi qu'aux commissaires venus des paroisses et des comtés voisins.

M. le Surintendant de l'Instruction publique ouvrit le congrès par une conférence des plus intéressantes et des plus pratiques. Il analysa notre système d'instruction publique, après quoi il donna un résumé des devoirs des commissaires d'écoles. Avec une science parfaite du sujet qu'il traitait, le Surintendant démontra l'importance des devoirs des commissaires. L'honorable M. de LaBruère fut écouté avec une attention qui prouva combien les auditeurs savaient apprécier ses sages conseils.

MM. les députés Bernier et Morisset, obligés de prendre le train du midi, furent invités à dire quelques mots.

Le député de Lévis et celui de Dorchester se rendirent de bonne grâce à l'invitation de M. le curé de Saint-Anselme. Ils dirent tout l'intérêt qu'ils portaient à la cause de l'instruction publique et se prononcèrent tous les deux contre l'instruction obligatoire, aux vifs applaudissements du nombreux auditoire.

S. G. Mgr Roy adressa ensuite la parole. Dans un langage ferme et éloquent, l'administrateur du diocèse de Québec traita de la question de l'Éducation. Il dit que notre système d'instruction publique était excellent, que c'était une Arche sainte à la conservation de laquelle les Canadiens français doivent travailler. Il dit l'intérêt que l'Église a toujours porté et porte encore à l'Éducation et trace aux commissaires les devoirs qui leur incombent.

Ce fut l'Inspecteur-général des Écoles catholiques qui fut invité à clore la série des discours. M. Magnan dit qu'après avoir entendu la conférence si complète de M. le Surintendant et l'appel autorisé de Mgr Roy, il ne restait plus qu'une chose à faire, c'était d'indiquer les moyens à prendre pour mettre en pratique ce que l'on venait d'entendre.

D'une façon tout-à-fait captivante, l'Inspecteur-général dit aux commissaires (s'attribuant pour la circonstance, le rôle de commissaire d'écoles), comment il fallait procéder, afin que la convention portât des fruits durables. Il sut alors dire de rudes vérités sans blesser personne, en déridant même parfois les auditeurs. Il dénonça l'insouciance de certains commissaires et flagella leur mesquinerie. Il rappela les nombreux encouragements du gouvernement en faveur de l'instruction publique et dit qu'à leur tour les commissaires devraient se montrer généreux. Il traita longuement, et souvent aux applaudissements de la nombreuse assemblée, du traitement des institutrices, dont il décrivit la vie toute de labeur et d'abnégation. M. Magnan fit un chaleureux appel au patriotisme des commissaires d'écoles des comtés de Bellechasse, Lévis et Dorchester, disant que c'étaient à eux et à tous leurs collègues de la province de prouver que les ennemis de nos écoles catholiques et françaises avaient tort dans leur campagne de dénigrement.

La causerie si vivante, et parfois humoristique de l'Inspecteur-général, fut fort goûtée des auditeurs. Nous souhaitons que d'autres conventions du genre de celles qui ont eu lieu à Laprairie, Farnham, Waterloo et Saint-Anselme soient tenues dans toutes les régions de la province.

A ces conventions on parle avec franchise et énergie le langage du devoir et du vrai progrès. Les directeurs de l'Enseignement vont à ceux-là mêmes qui sont tenus de par la loi d'organiser les écoles.

On ne saurait être plus pratique."

L'Action Sociale du 22 novembre, dans un compte-rendu très complet, met en relief l'importance de ces conventions régionales. Elle résume ainsi les discours des principaux orateurs:

Bienvenue aux Congressistes.—M. l'abbé Cy. Samson, curé de St-Anselme, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les amis de l'instruction, qu'il est si heureux de voir groupés dans son église. Dans une élocution improvisation, avec sa parole chaude et convaincue, il paye à notre système d'instruction un juste tribut d'éloges, et dit comment, par une heureuse alliance de toutes les autorités établies par Dieu pour gouverner la société, ce système met au service d'une grande cause les plus saines énergies. Puis, insistant sur la part de l'Eglise dans l'œuvre éducatrice, M. le curé met en un relief saisissant la mission de l'Eglise enseignante, et esquisse à grands traits d'abord dans le cadre de l'histoire générale, puis dans celui de notre histoire particulière, les efforts merveilleux tentés, et les résultats pratiques obtenus par l'Eglise dans ce champ de la culture intellectuelle et morale des peuples.

L'hon. M. de LaBruère.—M. le Surintendant monte ensuite à la tribune et fait une causerie, très pratique toute pleine d'observations judicieuses, de conseils utiles, et aussi légèrement saupoudrée de reproches bienveillants. L'orateur, mettant au service de son auditoire le riche trésor de ses connaissances et de son expérience, se constitue le guide aimable, complaisant et renseigné du commissaire d'écoles à travers le pays trop souvent inexploré de ses droits et de ses devoirs. Il lui dit la grandeur de sa mission, et lui apprend à la bien remplir. C'est, en une série d'esquisses courtes, nettes, précises, le code complet du parfait commissaire d'école. Quelles belles commissions scolaires nous aurions, si tous ceux qui les composent s'appliquaient à imiter le parfait commissaire dont M. le Surintendant a voulu assumer la rôle pendant une demi-heure!

Avis pratiques de S. G. Mgr Roy.—Après l'Etat, l'Eglise; et la transition se fait sans heurt et sans malaise. Pendant une demi-heure, Mgr Roy donne aux commissaires et aux parents quelques avis pratiques sur l'importance de leurs devoirs. Nécessité de respecter l'arche sainte qui porte nos saintes traditions avec la garantie des droits essentiels; danger de porter sur cette arche de salut des mains criminelles qui, en la détruisant, détruiraient le pacte de notre alliance avec Dieu; rôle bienfaisant du Conseil de l'instruction, qui, dans le rouage scolaire, donne à l'Etat toute la place qui lui est due et soustrait l'école à la politique; obligations des commissaires d'écoles pour ce qui regarde l'engagement et le traitement des institutrices; et devoirs des parents pour ce qui regarde la fréquentation de l'école; tel est, en résumé le discours de Mgr Roy, qui fut écouté avec attention, et qui a dû faire entendre à plusieurs de bonnes et pratiques résolutions.

M. C.-J. Magnan.—M. l'Inspecteur-général reçut la tâche de dire le dernier mot et de créer les dernières impressions du congrès. Il le fit avec l'entrain, la chaleur, la conviction et la compétence d'un maître dans l'art si difficile d'enseigner.

Entrant dans le rôle d'un bon commissaire d'école, M. Magnan nous fait assister à deux ou trois séances de sa commission scolaire et nous montre comment il s'y prend pour réveiller les endormis, faire taire les bavards frondeurs, rassurer les peureux, et guérir la commission des maladies dont elle souffre.

Tout est vivant et vécu dans ce petit drame. L'unique acteur joue tous les rôles avec brio; il n'oublie rien et tape sans merci dans ce petit monde où l'intrigue, l'intérêt, la paresse, la peur et l'ignorance règnent trop souvent. Et comme le brave commissaire qui étudie ses devoirs, qui a le courage de les remplir, et qui finit par entraîner les autres à sa suite, nous apparaît dans une bonne lumière, et attire les sympathies.

Après avoir entendu M. Magnan, tous les commissaires ont dû se dire: je veux faire comme cela. Et si tous nos commissaires faisaient comme cela, on verrait bien vite tout ce qu'il y a de bon dans notre système scolaire; nos petits et grands réformateurs à outrance se trouveraient à court de prétextes et de voiles pour couvrir leurs pensées vraies et leurs réels desseins".

MM. les députés Bernier, de Lévis, et Dr Morissette, de Dorchester, adressèrent aussi la parole en termes éloquentes, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils portent à la cause de l'Instruction publique.

Le Soleil du 22 novembre contient aussi un compte-rendu substantiel de la convention. *La Vérité* et *La Presse* ont également parlé avec beaucoup de sympathie de ce congrès scolaire.

L'idée est en marche. D'ici à un an, nous osons espérer que tous les comtés de la province de Québec auront eu leur convention régionale.

Les RR. Sœurs de la Congrégation Notre-Dame en deuil

La Révérende Mère générale, Sœur St-Anaëct, est décédée le 20 novembre dernier, à la Maison-Mère des Sœurs de la Congrégation, à Montréal. Les funérailles ont eu lieu samedi le 23. Sœur St-Anaëct a joué un rôle important dans sa communauté dont elle était l'une des plus anciennes; cette distinguée religieuse était une autorité en matière d'enseignement et, plus tard, son nom occupera une place d'honneur dans l'histoire de l'enseignement primaire et supérieur dans notre province. C'est elle qui, en 1899, organisa le département des filles de l'École normale Jacques-Cartier; elle peut en être considérée comme la fondatrice. Nous déposons sur la tombe de cette grande éducatrice, avec le tribut de nos humbles prières, l'hommage de notre profonde et respectueuse admiration.

A la communauté en deuil nous offrons nos plus sincères sympathies.

C.-J. M.

Vacances de Noël et du Jour de L'an

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Les vacances de Noël et du Jour de l'An approchent. Nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur faisant connaître les avantages que le Chemin de fer Canadien du Pacifique (C. P. R.) offre aux professeurs, instituteurs, institutrices et élèves.

Taux spéciaux:

\$4.90 pour Montréal seulement (*aller et retour*).

Toute autre station entre Québec et Montréal, billets au prix d'un simple parcours de première classe, plus un tiers.

Pour tout endroit *via* Montréal, les prix sont basés sur le taux de Montréal, c'est-à-dire \$4.90, plus le taux d'un simple parcours et tiers de Montréal à l'endroit désiré.

Dates de départs: *du 1er décembre au 1er janvier inclusivement.*

Retour: *jusqu'au 31 janvier.*

Conditions: Présenter à l'agent un certificat signé par le directeur ou directrice et contre-signé par le professeur ou l'élève qui devra voyager.

Pour tous autres renseignements, on est prié de communiquer avec M. E.-J. Hébert, Agent Général, Département des Voyageurs, Gare Windsor, Montréal, ou à M. G.-J.-P. Moore, 30 rue St-Jean et 46, rue Dalhousie, Québec.

AVIS IMPORTANTS

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est de \$1.25 par année, pour le Canada, et de \$1.50 pour les pays étrangers, strictement payable d'avance.

Les abonnements commencent le 1er septembre et finissent le 30 juin de chaque année.

Toute livraison non reçue doit être réclamée *dans le mois de la publication*. Après ce délai, il faudra payer 25 centins par livraison réclamée. On ne tiendra aucun compte des réclamations non accompagnées du prix.

Inutile d'écrire pour demander des numéros de *L'Enseignement Primaire* antérieurs au 1er septembre, 1910. Il ne nous en reste pas un seul numéro.

Nos abonnés nous rendraient un grand service, chaque fois qu'ils renouvellent leur abonnement, en découpant l'adresse qui se trouve sur la bande d'enveloppe et en nous l'expédiant avec le prix du renouvellement. S'il y a lieu, ils noteront les changements de résidence. Cette précaution nous éviterait beaucoup de recherches et nous sauverait un temps précieux.

Toutes les lettres qui nous sont adressées, doivent contenir lisiblement le nom du signataire, la date et l'endroit de sa résidence, ainsi que le nom du comté dans lequel se trouve la résidence. Si le signataire réside dans une ville, qu'il indique le nom de la rue et le numéro de la maison qu'il habite.

L'absence de ces indications a été cause qu'un certain nombre de lettres adressées à nos éditeurs, durant l'année écoulée, sont restées sans réponse.

Prière d'adresser toutes les demandes relatives aux *Questions et Réponses* du Bureau central, à M. W. Bussièrès, École normale Laval, Québec, et non au Directeur de *L'Enseignement Primaire*, qui n'a rien à voir avec la distribution de cette brochure.